

Demain, supplément en hommage à Bourassa

LE DEVOIR

Directeur : Gérard FILON

FAIS CE QUE DOIS

Rédacteur en chef : Omer HEROUX

MONTREAL, VENDREDI, 24 OCTOBRE 1952

Dix sous le numéro

VOL. XLIII — No 252

Echec des chemins de fer à la Commission des transports

La demande relative à une hausse générale de 8% dans le prix du transport des marchandises a été rejetée à l'unanimité

Ottawa, 24 (P.C.) — La Commission des transports a rejeté, aujourd'hui, la requête des compagnies de chemins de fer d'une hausse générale de huit pour cent des taux de transport des marchandises.

En même temps, elle a accordé, en partie, une demande d'augmentation de certains tarifs sur le blé, dans l'ouest du Canada, réduisant ainsi d'une façon marquée, l'augmentation demandée par les chemins de fer.

Les deux augmentations auraient ajouté annuellement \$43,000,000 aux revenus des compagnies mais la décision d'aujourd'hui réduit ces recettes à moins de \$2,000,000 peut-être.

Par son jugement sur la demande de huit pour cent d'augmentation, c'est la première fois que la Commission écarte entièrement une requête ferroviaire d'une aug-

mentation générale, depuis que la série de réclamations d'après-guerre a commencé il y a six ans. En rendant la décision unanime des cinq commissaires, le commissaire en chef, J. D. Kearney, a déclaré que les conditions n'ont pas suffisamment changé depuis la dernière augmentation de janvier dernier pour justifier une autre augmentation générale cette fois.

Il a dit que la Commission en

est venue à la conclusion que "les taux actuels ne sont ni injustes ni déraisonnables".

Les augmentations permises dans le transport des grains s'appliquent au transport de ces produits dans l'ouest canadien vers les marchés du Canada. Ils ne s'appliquent pas à la forte circulation des céréales d'exportation, couverte par des taux statutaires peu élevés.

Au Kenya

Les Anglais arrêtent 80 Noirs pour le meurtre du chef Nderi

Nairobi, Kenya, 24 (Reuters). — La police et la troupe anglaise, après avoir couvert 670 milles carrés de territoire, ont arrêté 80 Africains pour fin d'interrogatoire au sujet du meurtre du chef de tribu Nderi, mercredi soir, par les membres de la secte Mau Mau, qui luttent pour l'indépendance de la colonie du Kenya.

Le corps mutilé d'un policier de la tribu qui accompagnait le chef âgé de 70 ans dans une tentative pour interrompre une cérémonie secrète de la société Mau Mau a été retrouvé hier à un demi-mille de l'endroit où le chef Nderi a été massacré.

Un autre policier a été décapité par une foule enragée, sur les rives de la rivière Gura, quand il a tenté de s'enfuir.

Un Africain, qui tentait de s'introduire dans la maison d'une Européenne, a été abattu d'une balle à la tête.

EN AUTRICHE

La démission du gouvernement n'est pas acceptée

Vienne, 24. (Reuters). — Le président Theodor Körner a refusé hier, l'acceptation de la démission du gouvernement autrichien, tandis que les chefs de partis entamaient des pourparlers destinés à concilier les divergences d'opinions.

Le chancelier Leopold Figl a déclaré mercredi soir, de démissionner parce que les socialistes et son propre parti du peuple ne peuvent s'entendre sur le budget de l'an prochain.

Les socialistes insistent pour obtenir la démission du ministre des finances, Reinhard Kemritz. Les négociations politiques se poursuivront durant la fin de semaine.

750,000 boisseaux de blé à l'Allemagne

Le plus grand cargo marchand allemand, l'Adolf Lohndorf, quittera Montréal dimanche pour Hambourg avec à son bord la plus considérable cargaison de blé jamais sortie du port de la métropole.

En effet, ce cargo, qui a un équipage de 37 hommes, transporterait plus de 750,000 boisseaux de blé. C'est la première visite de ce bateau allemand dans notre port. Il fut construit, il y a deux ans, et il a toujours gardé le même équipage sous la direction du capitaine J. Wiese. Ce dernier a déclaré qu'il espérait revenir à Montréal d'ici l'hiver et plusieurs fois la saison prochaine.

Le seul passager est un jeune homme de 21 ans, Miguel Herrera Alonzo, qui s'est embarqué sur le navire sur les côtes de la Méditerranée. Il retournera en Espagne après s'être vu refuser son entrée au Canada.

DEMAIN

N'oubliez pas le supplément Bourassa

Demain paraîtra le numéro spécial en hommage au fondateur du "Devoir".

Outre l'édition régulière, il comprendra : 40 pages, format tabloïd.

Dans ces pages, 50 articles et documents, la plupart inédits; en outre, 40 photographies, lettres autographes, etc., presque toutes inédites.

Un numéro unique.

N'oubliez pas de le prendre chez votre dépositaire, — puis de le faire circuler chez vos amis.

Vous participerez ainsi à l'hommage collectif rendu à un grand Canadien.

Les journaux français blâment vigoureusement les Etats-Unis

Paris, 24 (Reuters). — Les journaux français blâment vigoureusement, aujourd'hui, les Etats-Unis, d'avoir voté, aux Nations Unies, en faveur de la présidence de la question coréenne sur les problèmes tunisien et marocain dans l'ordre du jour de la commission politique.

"Cette décision a causé un désappointement amer et une surprise déplaisante, surtout qu'elle se produit à un moment où nos concitoyens se font tuer en Indochine pour l'amour de la liberté", écrit le journal de droite, *Ce Matin*.

"Nous sommes surpris, comme notre ministère des affaires étrangères, de la conception qu'ont les Américains de la solidarité Atlantique... Serait-ce que la France est considérée simplement comme un satellite, dont les réactions ne sont d'aucune importance?"

"Nos amis américains, à qui nous sommes liés par tant de sacrifices communs, ne doivent pas méconnaître l'orgueil du peuple français. Autrement, ils s'attirent de graves difficultés", poursuit le journal.

Le journal anticommuniste de l'aile gauche, *Combat*, écrit que le vote prouve qu'il n'existe pas de partenaires égaux entre les nations membres de l'Alliance Atlantique. La Hollande, la France et

la Grande-Bretagne ont, tour à tour, été sacrifiées par l'Amérique, "parce qu'elles gênaient la politique américaine", prétend le journal.

Combat ajoute que le vote d'hier aux Nations Unies met en lumière "la petite guerre" que se livre l'Europe et les Etats-Unis.

L'organe du parti radical de l'extrême gauche, *L'Aurore*, mande que le vote démontre que la France doit s'unir avec la Grande-Bretagne au sujet des questions africaines qui sont d'une importance vitale pour les deux pays.

La grève des mineurs

On demanderait l'intervention de M. Truman

Washington, 24 (P.A.). — Les représentants des mines de charbon mout se préparent à demander au président Truman et au régisseur des prix et salaires, M. Roger Putnam, d'approuver l'augmentation de salaire de \$1.90 par jour, obtenue par John L. Lewis.

Les mineurs de charbon bitumineux sont en grève depuis cinq jours par suite d'une sentence de l'Office de la stabilisation des salaires, rendue samedi dernier et réduisant à \$1.50 l'augmentation. Cette commission estime que la pleine augmentation nuirait au programme de stabilisation.

On dit que plusieurs compagnies sont aussi impatientes que M. Lewis, lui-même, d'accorder la pleine majoration et de reprendre la production.

Il y a du malaise dans l'air en certaines régions. On a signalé des actes de violence dans l'Ohio, la Virginie et la Virginie de l'ouest.

M. David L. Cole, nouveau chef du Service fédéral de médiation, et M. Harry M. Moses, président de l'Association des mines de charbon bitumineux, ont conféré, hier après-midi. On dit que les propriétaires de mines n'espèrent pas trop réussir auprès de l'Office des salaires, que M. Putnam a déjà émis sa décision. M. Truman n'a pas fait de déclaration au sujet de la grève des 375,000 mineurs.

L'Ouest n'a pas assez de navires antisubmersibles

Ottawa, 24 (P.C.). — Le Premier Lord naval de l'Amérique britannique, à Ottawa, a déclaré que les puissances occidentales ont des dispositifs capables de combattre les plus récents sous-marins, mais qu'elles n'ont pas assez de navires de combat pour les employer. Parlant librement de la guerre maritime que l'on peut prévoir dans un conflit avec la Russie, l'amiral sir Roderick McGrigor a dit, au cours d'une conférence de presse, que, si cette guerre survient, elle débordera par une série de raids sous-marins de la part des Soviétiques.

Il a ajouté, à cet égard, que les puissances du pacte Atlantique sont à court, et de façon dangereuse, de navires d'escorte contre les sous-marins et de dragueurs de mines, genres de vaisseaux dont on aurait alors le plus besoin.

Canadiens trouvés coupables d'assaut en Allemagne

Berlin, Allemagne, 24 (Reuters). — Un tribunal militaire a reconnu hier deux soldats canadiens coupables d'avoir dirigé une attaque contre un hôtel allemand qui a causé des dommages évalués à 6,000 marks (\$1,500).

Ce sont les soldats Evan Ernest Bryans, 22 ans, de Lindsay, Ont., et Clarence Henri Johnson, 29 ans, d'Elk Lake, Ont. Ils recevront leurs sentences samedi.

Echos de l'actualité

New-York, 24. (P.A.). — Whittaker Chambers a témoigné aujourd'hui que le directeur des publications des Nations Unies a été membre du parti communiste clandestin en 1936.

Chambers, ancien courrier à la solde d'une bande clandestine vouée à l'espionnage, a dit au sous-comité sénatorial de la sécurité interne que ce haut fonctionnaire des Nations Unies, David Zaslowsky, avait des tendances communistes même à l'époque où les deux hommes poursuivaient ensemble leurs études à l'Université Columbia.

Saigon, Indochine, 24 (Reuters). — Le tribunal de guerre allié l'avait condamné à mort en Italie en 1947, mais la condamnation fut plus tard commuée en peine d'emprisonnement à perpétuité. On le dit cancéreux.

Kesselring

est libéré

Bonn, 24 (Reuters). — L'ancien feld-maréchal Albert Kesselring, commandant d'Hitler sur le front occidental détenu à la prison des criminels de guerre à Werl, a été élargi hier, grâce à la clémence des autorités britanniques en Allemagne occidentale.

Kesselring, âgé de 67 ans, a été chef suprême des armées allemandes en Italie durant deux ans, jusqu'en mars 1945. Il avait commandé auparavant les flottes allemandes qui ont bombardé la Pologne, les Flandres et la Grande-

"La C.T.C.C. est opposée au communisme par conviction et non par peur. Elle est opposée au communisme parce qu'il est athée, et qu'il n'a aucun respect pour la personne humaine et la famille."

Gérard PICARD, président général de la C.T.C.C.



(Ecrit spécialement pour LE DEVOIR par Jacques Hébert, auteur de "Aujourd'hui les trois Amériques", "Aujourd'hui l'Afrique" et "Aujourd'hui le monde" qui entreprend en compagnie de son épouse un nouveau voyage en automobile au Sahara et en Afrique Occidentale)

ARTICLE 35

L'HOSPITALITE D'UN GRAND CAID DE L'ATLAS

L'enseignement de notre mésaventure... — Nous sommes disponibles — Les amis des amis du Pacha — Un caïd est un véritable seigneur du moyen âge — Des dattes et du lait — Force de l'Islam

Toujours à Marrakech, toujours sans nouvelles de Dakar ou de Paris, petits voyageurs oubliés dans le Sud marocain... Mais ne nous plaignons pas. Toute mésaventure porte un enseignement et ce qui nous arrive nous a ouvert les yeux sur beaucoup de choses. Et nous a fait aimer de tout notre cœur la ville de Marrakech. Et nous a appris qu'il est vain d'établir sérieusement des itinéraires sur des continents qui ne sont pas libres. Et qu'il faut se soumettre joyeusement aux desseins mystérieux de la Providence...

Sollicitude motivée

Vendredi le 3. Troisième télégramme de M. Laurendeau. Il espère toujours que les visas annulés seront rétablis par les autorités françaises. Tout est possible. Et nous sommes disponibles. Descendrons-nous vers la Mauritanie? Tenterons-nous d'aller vers l'ouest en Tunisie et en Libye? Prendrions-nous un bateau pour Capetown? Serons-nous refoulés vers l'Europe? Nous n'en savons absolument rien. Mystère.

Nous continuons notre petite vie de Marrakech, où nous sommes toujours dans les bonnes grâces du Pacha. Apprenons aujourd'hui le motif de sa sollicitude qui ne s'est manifestée que huit jours après notre arrivée ici et précisément, à partir du jour où nos visas pour l'A. O. F. et l'A. E. F. ont été annulés par la police. C'est tout simplement le commissaire français qui pria le fils du Pacha de bien vouloir nous "faire les honneurs" et s'occuper de nous de manière à ce que nous fréquentions un bon milieu. L'entourage du Pacha jouit naturellement de la confiance des Français. Pas de danger que nous tombions dans les pattes des "méchants" de l'istiglal, émeutiers, agitateurs et pire que tout, nationalistes.

Nous avons tout de même réussi à nous faire de bons amis dans la ville de Marrakech, et nous nous sommes fait de bons amis dans les familles marocaines. Nous avons vécu dans un bon milieu, en principe favorable aux Français. Chose curieuse, cela ne nous a nullement empêchés de voir le jeu des uns et des autres et, jusqu'à quel point sympathie va d'abord à la cause du peuple marocain. Nous avons la volonté très ferme de ne commettre aucune injustice à l'égard de la France, un pays que nous aimons et qui souffre en ce moment de se sentir délaissé par ses amis. Mais en essayant de voir un peu clair dans la confusion de l'Afrique marocaine, nous essayons aussi de nous laisser influencer par un sentimentalisme francophile ni par une sympathie spontanée qui nous prévient en faveur d'une petite nation qui aspire à l'indépendance.

Seigneurs féodaux

Samedi le 4. Vers une heure, nos amis marocains viennent nous chercher. Ils ne se lassent pas d'être gentils. Et aujourd'hui, nous irons chez un caïd de l'Atlas, quelque seigneur de l'arrière pays. On sait que les autorités françaises ont laissé à ces seigneurs féodaux de grands pouvoirs dont ils abusent très souvent. Ils pressurent les paysans sous l'œil complaisant du commissaire français, ils administrent une justice sommaire qui peut être étonnante si le caïd est un brave type et franchement désintéressé. Le caïd qui nous offre aujourd'hui l'hospitalité a une bonne tête. Il est un homme du Pacha, donc profane et antisluitan. A remarquer qu'il n'est pas un caïd de vieille souche, mais un de ceux que les Français ont nommés en reconnaissance de services rendus ou pour remplacer un caïd peu sympathique à la présence française. Nombreux sont les caïds qui doivent tout à la France. Ceux-là, généralement, sont tenus d'afficher leurs sentiments francophiles. "Paris vaut bien une messe".

Le domaine de notre hôte s'étend dans une vallée fertile enclavée dans l'Atlas, une tranchée de verdure au milieu d'un paysage roux et dénudé. Nous nous arrêtons d'abord à la maison du caïd, un tinfamarre joyeux qui fait vibrer tout le pays : les musiciens frappent les tambourins et les hommes chantent, les femmes lancent leurs *yoyous* stridents, le caïd et ses lieutenants nous serrent la main, nous embrassent et nous font les salutations traditionnelles ou reviennent toujours le nom d'Allah. Accueil très ému qui rayonne de toute la beauté de l'hospitalité musulmane. Le caïd nous offre des dattes et du lait. Symbolique. Souvenir de la vie du désert. Maintenant nous devenons des hôtes sacrés.

Orient immobile

Nous nous assoyons sur de beaux tapis devant un petit kiosque et tout en causant avec ces beaux seigneurs, nous écoutons un ensemble de musiciens cheiks qu'on a fait venir de Marrakech spécialement pour nous. Ils sont six adolescents minces et pâles accompagnés par un meneur instruit des sons bizarres d'un instrument à une seule corde. Les six garçons, vêtus d'une robe blanche et d'un turban de couleur, chantent et dansent, jouent du tambourin ou agitent d'étranges castagnettes métalliques. Ils ont un air grave qui ne trahit aucune émotion particulière. Mais leurs voix aiguës, leurs cris stridents, cris de guerre et d'amour. Rien ne nous rattache plus au siècle; ces instants appartiennent à l'Orient qui n'a pas changé et qui ne semble pas devoir changer bientôt. Six garçons de quinze ans : ils chantent et dansent l'âme berbère qui peuplait jadis ces sévères montagnes quinze siècles avant Jésus-Christ. Derrière un bosquet d'eucalyptus, il y a bien les deux ou trois voitures américaines du caïd; elles y sont parce qu'un caïd important se doit d'avoir une Ford et deux Chrysler. Mais là s'arrête l'Occident. Derrière les eucalyptus, les Français sont ici depuis quarante ans, les Américains arrivent. Le modernisme, les guerres, les dollars, la civilisation : derrière les eucalyptus, chez les caïds de l'Atlas, il n'y a qu'une influence permise : celle de l'Islam.

N.B. — On rejoint les deux voyageurs par courrier aérien à Poste Restante, DAKAR, Afrique occidentale française.

EN 4e PAGE, PREMIER-MONTREAL

LE DEBAT SUR LA LIVRE

par Paul SAURIOL

Propos culinaires

C'est parce qu'on ne les connaît pas...

Les bouchers se plaignent de la grande difficulté qu'ils éprouvent à vendre les morceaux de viande provenant des quartiers de devant. Si on refuse d'acheter ces morceaux c'est sans doute parce qu'on ne les connaît pas ou qu'on ne sait trop comment les apprêter. S'ils sont parfois moins tendres, ils se rachètent par ailleurs: ils sont juteux, sapides, parfois économiques et permettent d'apporter de la variété dans les menus. Le mode de cuisson qui leur convient est le braisage qui se prête à une foule de réalisations intéressantes. Un peu d'imagination et de bon goût permettent à la ménagère de présenter à ses convives des plats "cuisinés" savoureux dont ne rougirait pas un chef diplômé.

Le porc étant en abondance sur le marché, les économistes ménagers de la Section des consommateurs, ministère de l'Agriculture du Canada suggèrent quelques façons d'utiliser le soc, le paleron, les pattes de devant et la tête. Elles pensent au soc et au paleron farcis ou non, puis braisés c'est-à-dire cuits lentement avec très peu d'eau et à couvert dans le chaudron de fonte. On peut commencer par dorer la viande puis ajouter l'eau; on peut aussi ajouter l'eau au début de la cuisson et laisser réduire puis rôtir.

LA COUTURE CHEZ SOI



C'est le temps de commencer tout doucement à coudre ce gentil trousseau de poupée pour celle de votre petite fille. Quel cadeau de Noël!

Cinq pièces de vêtements dans la même enveloppe et pour le même prix.

Ce patron No 9186 est offert pour des poupées de 14, 16, 18, 20 et 22 pouces de hauteur.

Ce patron est en vente au prix de 40 au Service des patrons. "Le Devoir", 434 est, rue Notre-Dame. Les commandes doivent être faites par écrit en ayant soin d'indiquer un bon de poste ou un mandat de messagerie de 40. Aucun timbre n'est accepté. Ecrire clairement nom, adresse, numéro de district postal, le numéro du patron et la grandeur exacte désirée. Ces patrons ne sont pas échangeables.

Carnet mondain

MERCILLE-SAVIGNAC

Hier matin, à 10 h., en l'église St-Stanislas-de-Kostka, décorée de chrysanthèmes et de pompons or et bronze, avait lieu le mariage de Mlle Isabelle Savignac, fille du notaire et de Mme J.-M. Savignac, de Montréal, avec M. Jean Mercille, de Longueuil. La bénédiction nuptiale leur fut donnée par Mgr A. Deschênes. Pendant la cérémonie, un programme de chant fut exécuté par M. Marcel Ménard.

M. Mercille était le témoin de son fils, tandis que le notaire-Savignac accompagnait sa fille. Mlle Diane Savignac, sœur de la mariée, était d'honneur, et Mlle Lucie Mercille, sœur du marié, était demoiselle d'honneur.

Après une réception au salon espagnol de l'hôtel Queen's, décoré de pompons or et bronze, les mariés partirent en automobile pour Miami et Nassau.

DEJEUNER

Les femmes des représentants de tous les pays à l'Organisation internationale de l'aviation civile ont offert un déjeuner, samedi, en l'honneur de Mme Albert Roper, femme de l'ex-secrétaire de l'O.A.C.I., à l'occasion de son départ pour Paris.

PROCHAINS MARIAGES

Le mariage de Mlle Gabrielle Saint-Jean, fille de M. Léonard Saint-Jean, de Montréal, et de Mlle Marie-Jeanne, de Montréal, fils de M. et de Mme P. Holland, autrui de Westmount, décodés, sera béni dans la plus stricte intimité, samedi, le 25 octobre, en l'église Saint-Marc.

M. et Mme Patk Levac, de Vaudeuil, annoncent le mariage de leur fille, Gisèle, avec M. Roger Poirier, B.L., fils de M. et de Mme Alphonse Poirier, de Montréal. La bénédiction nuptiale leur sera donnée par M. l'abbé Alfred Sauvé, oncle du marié, samedi, le 25 octobre, à 10 h., en l'église Saint-Michel de Vaudeuil.

SECTION JEAN-BRILLANT

Une réception dansante, sous les auspices de la Section Jean-Brillant, V.C., de la Légion canadienne, sera offerte vendredi, le 24 octobre, à 8 h. 30, au mess des officiers du Régiment de Châteauguay, sous la présidence d'honneur du brigadier Paul Sauvé, ministre du bien-être social et de la jeunesse, et de Mme Sauvé. Parmi les invités, mentionnons: le major-général et Mme P.E. Bernatchez, les lieutenants-colonels et Mmes Horace Boivin, Gilles Gamache, Louis Bruneau, Yves Boursas, Urgel Mitchell, Lucien Danseur et P. Paquin, les lieutenants-colonels W. A. Mackay, S. Duclos, J. Coderre et J. Lefebvre, ainsi que le major Allan Duckett.

SOCIÉTÉ DU CANCER

La Société canadienne du cancer offrira un thé "Trend" (Traitement - Recherche - Education - Nécessité - Diagnostic), mardi, le 28 octobre, à 3 h., au restaurant du neuvième de la maison Eaton, en l'honneur de ses bénévoles. Mme G. L. Cumine est la présidente du comité d'organisation.

Retraites fermées, récollection

Chez les religieuses de Marie-Réparatrice, 1025 ouest, boulevard Mont-Royal, il y aura retraites fermées: pour dames et demoiselles, du 10 au 13 novembre, prêchée par le Père Lorenzo Gauthier, C.S.V.; pour dames, du 24 au 27, par le Père D. Cout, S.J.; pour jeunes filles, du 27 au 30 nov., par le Père R. Grisé, S.J.; pour veuves, du 1er au 4 décembre, par le Père Albert Brossard, S.J. On peut s'inscrire d'avance pour ces retraites, en écrivant ou en téléphonant à DO. 0776.

Dimanche, 26 octobre, aura lieu la récollection mensuelle dirigée par le Père Marcel-Marie, O.S.T. À 8 h. 45, récitation du chapelet suivie de la messe; déjeuner et conférence à 10 h. 15. Cordiale invitation à toutes les amies de l'oeuvre.

Les Agences Familiales en congrès

L'Institut Inter-Provincial des Agences Familiales a tenu une assemblée au "Win-Stone Inn", à St-Sauveur, la semaine dernière. Trente-quatre délégués venant de l'Ontario et du Québec représentaient dix-sept agences.

Mlle Françoise Marchand, directrice du Bureau d'Assistance Sociale aux Familles de Montréal, était en charge du programme. La discussion sur la technique de l'entrevue et du diagnostic social était dirigée par Mlle Helen Mann, professeur à l'école de service social de l'Université du Manitoba.

Mlle Eleanor Barnstead, "Case Work Supervisor" du "Family Welfare Association" de Montréal, présidait l'ouverture des séances sur les principes d'assistance financière.

L'an prochain, l'Institut tiendra son assemblée annuelle au Ithaca Lodge, Cobourg, Ontario.

Le Catholic Welfare Bureau était représenté par Mlle Louise Buck et Isabel Hicks; le Jewish Welfare par Mme Sylvia Hoffman et M. Benjamin Goldman; le Family Welfare Association par Mlle Mary Celanson, Helena Grossova, Mme Betty-Joy Volberg, Mlle Mary Golubeva; le Bureau d'Assistance Sociale aux Familles par Mlle Françoise Trudessu, Lucille Deshaies, Françoise Fortin, et Denise Bordeleau.



LES JUPES entièrement pliées sont revenues dans diverses versions. Les plis peuvent partir de la taille ou d'un empiècement comme celui-ci. Ces modèles entièrement pliés sont indiqués surtout pour les hanches étroites. Il faudrait donc penser à cette mesure personnelle avant de choisir un tel modèle.

Pour servir votre santé

Pour vivre plus vieux

Collaboration spéciale au "Devoir" par le Dr Adrien Plouffe

Cet homme avait une santé à toute épreuve. A 45 ans il semblait destiné à vivre jusqu'à 85 ans. Cependant, son médecin, un ami, lui conseilla, depuis cinq ans, de se faire examiner. Sa femme le lui rappelait souvent.

Notre collègue souriait et, bien entendu, il n'en faisait rien. Vers la cinquantaine, il commença à souffrir de troubles digestifs. Il se soigna tant bien que mal à l'aide de toutes sortes de remèdes.

Il nient de mourir. Un matin, il avait eu une hémorragie. La maladie avait probablement débuté par un ulcère d'estomac. Puis le cancer est venu. Il était trop tard quand le malheureux a vu son médecin.

Voilà. L'examen médical périodique et annuel est une méthode que devrait suivre tout homme ou toute femme qui passe le cap de la quarantaine.

Il vaut mieux dépenser quelques dollars tous les ans pour apprendre qu'on est en bonne santé que de risquer d'ignorer une maladie qui, prise au début, pourrait guérir.

Cet examen périodique est une méthode destinée à prolonger la vie et si les compagnies d'assurances-vie demandent à leurs clients de s'y soumettre, c'est dans leur intérêt et dans l'intérêt de leurs assurés.

Le médecin peut souvent diagnostiquer une affection grave grâce à des petits symptômes qui n'ont pas d'importance pour soi, mais qui en ont une très grande pour lui. Mais le meilleur médecin pour lui, c'est le monde ne peut pas trouver ces symptômes, si vous ne donnez pas la peine d'aller le consulter.

Grâce à l'hygiène et à la médecine préventive, la durée moyenne de la vie est plus longue qu'autrefois. Grâce à l'examen médical périodique vous avez un excellent moyen de vivre quelques années de plus.

Après 40 ans, voyez votre médecin tous les ans. C'est ainsi que vous vous préparerez une vieillesse heureuse. Et vous ne regretterez jamais d'avoir pris une précaution que la science médicale moderne vous conseille de prendre dans votre intérêt.

En 1952, M. et Mme Toulmond devraient être convaincus de l'excellence scientifique et pratique de l'examen médical annuel. Cette méthode rendrait les plus grands services à la santé publique.

Adrien PLOUFFE

Une femme-barbier à New-York

(P.C.)—Un journal new-yorkais raconte qu'une femme barbier tond, depuis 13 ans, les cheveux de beaucoup de messieurs de la grande métropole américaine. Un reporter, curieux d'apprécier les talents de la dame en question et de connaître les raisons qui l'avaient poussée à apprendre ce métier, lui rendit visite et, tout en se faisant couper les cheveux, posa à la patronne de l'établissement une série de quand et comment quasi interminables.

Mme Boyd, qui n'est âgée que de 39 ans, a adopté la profession de barbier il y a exactement qua-

Une conviction que les parents devraient partager

Le régime alimentaire a-t-il un effet quelconque sur l'état général des dents déjà poussées? demandait la patiente à son dentiste.

Certainement, répond celui-ci, et cette influence du régime alimentaire, de la diète, sur les dents que l'on possède, se fait sentir de deux manières. En tout premier lieu, il ne faut jamais oublier que la surface extérieure de la couronne des dents humaines, c'est-à-dire l'émail, peut-être attaquée par l'action de l'acide. Nous devons donc ne pas laisser se développer autour de nos dents un milieu acide. Quelques débris de certains aliments que nous mangeons, s'ils demeurent sur ou entre nos dents, fermentent et forment des acides qui dissolvent la chaux contenue dans l'émail de nos dents, faisant d'elles une proie facile pour la carie. Et c'est pourquoi il est impératif de se brosser fréquemment les dents avec un très grand soin, d'enlever toutes les particules de nourriture par un brossage judicieux et avec l'aide, si possible, d'un bon dentifrice alcalin. En second lieu, une diète bien équilibrée, comprenant des oeufs, des légumes frais, des fruits, des céréales de grain entier, du beurre, des huiles de foie de poisson et beaucoup de lait contient tous les éléments biochimiques nécessaires à la constitution et au maintien d'une bonne dentition. La consommation régulière des aliments contenant le calcium, le phosphore, les sels minéraux et les vitamines favorables aux dents est, pour elles, un grand avantage et l'une des meilleures sauvegardes contre le progrès de la carie.

La Ligue d'hygiène dentaire de la province de Québec, Inc., 3411 rue Chapleau, Montréal 34, est heureuse de répondre gratuitement, par lettre personnelle, à toutes les questions qui lui seront posées sur la santé des dents et des gencives des enfants et des grandes personnes. Elle offre, gratuitement également, d'envoyer sur simple demande, aux futures et aux jeunes mères, des brochures illustrées traitant de l'alimentation rationnelle dans l'attente d'un bébé et des soins spéciaux alimentaires et dentaire à prendre par elles et à donner à leurs enfants pour sauvegarder leur propre dentition et assurer de bonnes dents à ces derniers. Bien donner son nom et adresse postale exacte et complète.

Un "intouchable" devient évêque

Pour la première fois aux Indes, un prêtre appartenant à la plus basse caste a été sacré évêque. Il s'agit de Mgr Nicolas Kajur, sacré par l'archevêque de Calcutta dans la cathédrale de Ranchi.

torre ans. Une remarque de son mari qui se plaignait d'une mauvaise coupe de cheveux en lui disant: "Tu pourrais faire mieux", lui donna l'idée de perfectionner ses talents en ce domaine.

Ses clients apprécient particulièrement sa manière d'accomplir son travail et ceux qui, la première fois ont craint pour leur beauté en lui voyant prendre le rasoir ou les ciseaux, sont devenus des clients assidus. On ne peut lui rendre meilleur compliment.

INSTANTANES

Il y a aussi des parents terribles.

Il y a certes des enfants terribles, mais il y a aussi des parents qui ne le sont pas moins. Je pense au papa de Jacques.

— Jacques où es-tu?
— Ici.

— Non, mais tu ne sais donc pas qu'à cette heure, tu devrais être... Tiens, attrape mon gars, ça t'aprendra.

Et c'était ainsi tout le long du jour. Jacques n'était jamais où il devait être, ne faisait jamais ce qu'il devait faire et attrapait des coups qui ne lui apprenaient qu'une chose, à savoir: qu'il faut aimer sa maman et obéir à son papa.

Un bon jour pourtant, une lueur de bonté passa dans les yeux du papa de Jacques.

— Mon enfant, je voudrais savoir ce que tu aimes le plus.

— Ah! mais je ne le sais pas.

— Jacques, dis-le moi, je t'en ordonne.

— Je pense que ce que j'aime le plus, c'est de patiner avec mes petits camarades.

— Ah! vraiment! A la bonne heure. A l'avenir je saurai exactement ce qu'il faut faire... pour te punir!

Rolande Major Charbonneau

Réception au bénéfice de la Croix de Lorraine

"Collaborons tous ensemble à la réadaptation des anciens tuberculeux". Tel est le mot d'ordre que se sont donné cette année les membres du Comité d'honneur féminin de l'Association de la Croix de Lorraine à l'approche de leur réception-offrande annuelle. Comme par le passé cette manifestation de charité aura lieu au Cercle Universitaire, sous la présidence de S. H. le maire Camille Houde, O.B.E., M.P., et de madame Houde.

Plus de mille invités sont attendus au Cercle Universitaire, dimanche le 26 octobre prochain, dans le but de prêter main-forte au travail inlassable de l'Association de la Croix de Lorraine. Fondée il y a plus de dix ans, on sait que cette association complète magnifiquement le travail commencé par d'autres organismes en se dévouant au retour à la vie active des tuberculeux guéris. Une de mille anciens patients des sanatoria du Québec ont déjà bénéficié des dons de l'association et sont maintenant rétablis dans le civil où ils ont repris la place qui leur revient.

C'est donc avec enthousiasme que tous les invités de l'association se proposent de répondre à l'appel qui leur est lancé afin de continuer cette oeuvre de réhabilitation.

L'an dernier cette manifestation avait permis au Comité d'honneur féminin de remettre un chèque de plus de mille dollars à l'Association de la Croix de Lorraine. Il faut que ce beau travail se poursuive et l'on compte sur la générosité et la bienveillante collaboration de tous les invités pour faire de cette réception un succès sans précédent et permettre ainsi à cette grande oeuvre humanitaire et sociale de prospérer.

Pour les oeuvres missionnaires

La partie de cartes organisée au bénéfice des oeuvres du Père Paul-Emile Sanschagrin, O.M.I., sous les auspices "Les Amis des Missionnaires" aura lieu lundi soir, 27 octobre, à la salle paroissiale St-Stanislas, 1371 est, rue Laurier.

S.V.P. amenez vos amis et apportez des prix de présence. Pour renseignements: Mlle Antoinette Caron, 8533 rue Foucher, tél. DU. 3979.

Manger de la choucroute pour avoir un beau teint!

Un mets d'origine étrangère qui peut aider à varier les menus canadiens

L'abondance du chou sur nos marchés et le fait que des spécialistes en soins de beauté pratiquent des cures de choucroute afin de garder leur beau teint incitent les économistes ménagères de la Section des consommateurs, ministère de l'Agriculture du Canada, à consacrer le présent article à cet aliment encore peu connu chez nous.

Ce produit, originaire d'Allemagne, est obtenu par la fermentation de chou mur préalablement haché et salé. On sait que le chou mur contient beaucoup d'eau, du sucre et des bactéries. Le salage a pour effet d'extraire l'eau et le sucre; alors, ce dernier devient l'aliment des bactéries qui le transforment en acide lactique et en certaines huiles volatiles. A mesure que la fermentation progresse, la quantité d'acide lactique formé est assez bonne pour assurer la conservation du chou et communiquer au produit une couleur, une texture et un goût caractéristiques. La fabrication de la choucroute est une façon de mettre en conserve un excès de production de chou. D'après les hygiénistes alimentaires, le chou ainsi fermenté est une bonne source de vitamine C. La choucroute se vend en conserve dans les épiceries, et, en certains endroits, on peut l'acheter crue.

Pour celles qui seraient intéressées à fabriquer elles-mêmes de la choucroute, voici les indications que donnent les économistes ménagères de la Section des consommateurs, ministère de l'Agriculture du Canada.

SALAGE

10 lbs de chou... 4 onces de sel. Employer du chou frais, ferme, mûr et sain. Enlever les feuilles endommagées. Laver, sans tremper, car un excès d'eau diluerait la saumure. Couper en deux ou en quatre. Enlever le coeur. Hacher finement. Mélanger le chou et le sel. Entasser dans un pot de grès (on peut aussi utiliser un seau de bois ou une chaudière émaillée) ou des bœufs de verre fermant avec des rondelles de métal autour desquelles se trouvent des vis (que l'on zince). Couvrir de plusieurs épaisseurs de coton à fromage, d'une planche ou d'une assiette et d'une pesée. Le sel soutire l'eau du chou et il se forme ainsi une saumure. Si, après quelques heures, la liquide ne passe pas par dessus l'assiette, ajouter de la saumure préparée à raison d'une cuillerée à table de sel pour 3 tasses d'eau.

FERMENTATION ET ECUMAGE

Laisser fermenter à une température de 66 à 70° F., environ trois semaines ou jusqu'à ce qu'il ne remonte plus de bulles gazeuses. Une mousse blanche se forme à la surface de la saumure; pour écumer, retirer avec soin, pesée, assiette et coton afin de ne pas mêler l'écume à la saumure. Laver, coton, assiette, pesée et les remplacer. Répéter l'écumage au besoin ce qui peut vouloir dire à tous les deux jours.

CONSERVATION

La choucroute peut être laissée en pot tout l'hiver, dans une cave froide, si on prend soin de la tenir couverte de saumure et exemptée d'écume.

STERILISATION

Un autre procédé recommandé est de mettre la choucroute en conserve quand toute fermentation a cessé. Déposer la choucroute dans des bocaux ou des boîtes métalliques ordinaires, laissant un espace de tête d'un demi-pouce. Couvrir de la saumure qui reste de la fermentation. S'il n'y en a pas assez, compléter avec une saumure préparée à raison d'une once (2 c. à table) de sel par pinte d'eau. Fermer et stériliser 25 minutes par chopine, 30 minutes par pinte dans un bain d'eau bouillante.

CUISSON

D'après certains auteurs, la choucroute doit être recouverte d'eau bouillante et cuire au moins une demi-heure. Les Allemands, dont c'est le mets spécial, recommandent vingt minutes de cuisson. C'est plutôt une affaire de goût.

car il est des spécialistes en cuisine qui recommandent plusieurs heures de cuisson alors que des amateurs consomment la choucroute nature, sans aucune cuisson, un peu à la façon d'une salade au chou. Ces données s'appliquent aussi à la choucroute stérilisée puisque la stérilisation ne raccourcit pas la durée de la cuisson.

On sert la choucroute avec les viandes grasses comme le porc, les saucisses, l'oie, le canard. Les viandes servies avec choucroute sont dites "à l'alsacienne".

Le couturier: un artiste, docteur et... confesseur

"Le grand couturier doit être à la fois un artiste, un docteur et un confesseur, sans parler d'être un homme d'esprit. Lâchez-le librement au milieu de tissus, d'aiguilles, de fil et de ciseaux et vous ne voudriez pas des résultats; ils seront rarement décevants..."

C'est sur ce ton que le couturier Raoul-Jean Fouré a entretenu ses auditeurs, au déjeuner hebdomadaire du club Kiwanis St-Laurent. Avec la collaboration du mannequin Lisette Mériot, il a présenté diverses toilettes de soirée qui ont été chaudement applaudies par ces messieurs...

"Si la mode change si souvent, a continué M. Fouré, c'est que nous la faisons varier pour vous, monsieur, qui êtes essentiellement un infidèle et pour vous permettre de retrouver en votre épouse une femme toujours nouvelle... Mettez en regard les frais de vos plaisirs personnels et ce que lui coûte sa toilette, et vous verrez que vous gagnez encore au change..."

Avant la causerie de M. Fouré, un chèque de \$400 a été présenté aux Équipes sociales, représentées à la circonstance par Mlle D. Johnson.

La présentation en a été faite par le directeur-vies-président du club, M. Guillaume "Bill" Lagacé, qui présidait la réunion en l'absence du président Guibert, qui participe en ce moment à Québec à la convention de district des clubs Kiwanis.

Il a été aussi fait rapport que la vente annuelle de pommes du club a disposé jusqu'ici de plus de 14,000 caisses.

Mlle Thérèse Laporte, soprano, et M. Louis Bourdon, baryton, ont accompagné la réunion par quelques pièces de chant, accompagnées au piano par Mlle Gisèle Salm.

CONSEIL PRATIQUE

Votre façon d'épiler vos sourcils peut vous faire paraître 10 ans plus jeune ou 10 ans plus vieille. Vos sourcils accusent une ligne si mince qu'ils sont à peine visibles. Vous n'êtes plus de votre temps. Utilisez les pincettes pour faire disparaître les courts poils qui sont de trop et non le sourcil lui-même.

De toute manière, il y a des sourcils épilés qui donnent à certaines figures autant d'expression qu'en ont les mannequins de plastique dans les vitrines. Faut-il dire qu'alors c'est un signe qu'on fait fausse route?

Enfin Soulagé de l'ASTHME

"Depuis quelque temps, je souffrais beaucoup d'asthme, j'étais désemparé et découragé", écrit M. Edgar St-Pierre, 149 Turgeon, Montréal. "Parfois, je ne pouvais m'allonger ou me relever, parce que j'avais de la difficulté à respirer. Et de longues quintes de toux m'épuisaient. Je n'obtiens du soulagement qu'après avoir découvert les RAZ-MAH Templeson. Maintenant, quand je prends RAZ-MAH, je peux respirer sans difficulté."

Obtenez le soulagement tant attendu de l'asthme, de la Bronchite Chronique ou de la Fièvre des Foin. RAZ-MAH détache le phlegme qui étouffe, et permet de respirer facilement de nouveau. Achetez RAZ-MAH, 65¢ \$1.35, toutes pharmacies. 6-27

COMPTABLES AGRÉÉS

BÉLANGER & DAHMÉ

Comptables Agréés
10 ouest, rue St-Jacques
BE. 3475

Chartré, Samson, Beauvais, Bélair & Cie

PAUL GONTHIER, associé à titre particulier
Comptables agréés
Montréal, Québec, Rimouski

P.-A. GAGNON & CIE

Comptables agréés
Chartré, Associés
RUE GAGNON C.A.
IMMEUBLE DES TRAMWAYS
139 ouest, RUE CRAIG
Tél. HARBOR 5990

LAVALLÉE, BEDARD, LYONNAIS, MESSIER, GASCON

Comptables agréés
R. Laval, C.A. R. Bedard, C.A.
R. Lyonnais, C.A. R. Messier, C.A.
L. Gascon, C.A. P.-L. Volleau, C.A.
J. Desmarais, C.A. J. Lussier, C.A.
G. Messier, C.A. P.-H. Drouin, C.A.
R. Simard, C.A.

JEAN GAUDREAU, C.A. EDIFICE KENT

10 est, rue St-Jacques,
MONTREAL, Tél. MA. 7083
Sherbrooke Trois-Rivières

RAYMOND, CHABOT, MARTIN & Cie

Comptables agréés
J. Raymond, C.A. G. Chabot, C.A.
G. Martin, C.A. Jacques Paré, C.A.
Robert Caron, C.A.

132 St-Jacques O. MA. 8148

LUCIEN VIAU

ASSOCIÉS
CHAS DESROCHES, C.A.
FERNAND RHEAULT, C.A.
159 o., rue Craig, MA. 1339
(EDIFICE DES TRAMWAYS)

VIAU & ROBIN

Comptables agréés
LUCIEN VIAU, C.A.
R. LIONEL ROBIN, C.A.
Jacques R. CHADILLON, C.A.

4924, av. Verdun, VERDUN

ENCOURAGEZ NOS ANNONCEURS



"Restez encore un peu, chère amie... j'appelle mon chauffeur LASALLE."

Madame est sûre de ne pas rentrer en retard chez elle. Le chauffeur LASALLE est reconnu et apprécié pour sa diligence et pour sa maîtrise du volant. Il sait conduire ses clients à destination promptement et en sécurité. MON CHAUFFEUR... Certaines personnes ne l'appellent plus autrement maintenant.

Quand les minutes comptent, appelez LASALLE... aussitôt VOTRE CHAUFFEUR est à votre porte.



L'U.C.C. organisera des spécialités agricoles à l'intérieur de ses cadres

Le congrès se termine par l'adoption de nombreuses résolutions — Décision en ce qui concerne l'immeuble du secrétariat — Séparation de la cotisation de l'U.C.C. et de l'abonnement à la "Terre de chez nous"

L'Union Catholique des Cultivateurs a terminé hier soir son congrès de deux jours à Montréal. La dernière séance a été consacrée à l'adoption d'une quarantaine de résolutions qui seront soumises aux gouvernements intéressés et fixeront le programme d'action pour l'année qui vient.

Il a été décidé entre autres points importants, par l'assemblée générale, et la chose a été soulevée de façon particulière par M. l'abbé F.-X. Côté, nouveau président de l'U.C.C., que la grande décision du congrès est la résolution qui demande "la mise en application d'un plan d'organisation des spécialités agricoles à l'intérieur des cadres actuels de l'U.C.C." Et il appert que les producteurs de pommes de terre seront les premiers groupés, puis une autre résolution demande que ce groupe soit organisé le plus tôt possible.

Une autre décision importante, qui est de régie interne, a trait à la séparation de la cotisation de l'U.C.C. et de l'abonnement à LA TERRE DE CHEZ NOUS, l'organe hebdomadaire de l'Union. Selon M. Abel Marion, le président, cette mesure sera de nature à augmenter considérablement la circulation du journal, avec comme résultat une propagande plus intensive auprès des cultivateurs pour les inciter à s'inscrire dans l'U.C.C.

Une autre résolution donne aux administrateurs de l'Union pleins pouvoirs "pour la vente du vieux immeuble, ou s'abrite actuellement le secrétariat, ou l'achat d'une autre bâtisse, ou l'agrandissement et la réfection de l'immeuble actuel."

"Qu'il pour réaliser ledit agrandissement l'Union emprunte les montants dont elle aura besoin et consente une ou des hypothèques sur ses immeubles, tels qu'ils sont actuellement et tels qu'ils seront après agrandissement."

"Qu'avec l'assentiment du conseil général le comité exécutif de l'Union soit autorisé et il est par les présentes autorisé à faire les démarches requises pour donner suite à cette décision, à emprunter, à des conditions jugées convenables, les sommes requises pour la mettre à exécution et à autoriser la signature, pour et au nom de l'Union, de tout acte d'hypothèque, contrat ou autre document en général nécessaire à sa exécution."

Voici d'autres résolutions importantes adoptées à ce congrès: Que l'U.C.C. intervienne auprès du gouvernement provincial, afin que ce dernier accorde le plus tôt possible aux cultivateurs une loi de mise sur le marché pour la vente des fruits et légumes;

Que le ministère provincial de l'Agriculture applique dans toute sa rigueur la loi de classification des fruits et légumes sur les principaux marchés de la province; Que le ministère provincial de l'Agriculture réorganise sa section technique de la pomme de terre et, en conséquence, établisse des techniciens agricoles spécialisés en cette matière dans les principaux centres de production de la province.

Le paiement d'un octroi fédéral-provincial couvrant les 2/3 de l'équipement nécessaire à la mise en exploitation d'une nouvelle érablière.

L'élévation de la limite du prêt agricole provincial à \$10,000.

La simplification et l'accélération des procédures nécessaires à l'obtention d'un prêt de l'Office provincial du crédit agricole.

La passation d'une loi de conventions collectives avec extension juridique et arbitrage obligatoire et d'une loi de mise sur le marché afin d'améliorer les conditions de vente des produits de la ferme aux acheteurs et appréteurs.

Et nous terminons la commission Héon de procéder rapidement dans son travail afin de hâter le plus possible l'adoption de ces législations.

L'étude par le gouvernement provincial des moyens propres à favoriser la construction d'entrepos frigorifiques pour les produits de la ferme.

Médecine rurale
L'adoption par le gouvernement provincial d'une politique apte à favoriser l'établissement de médecins dans les centres ruraux.

L'institution d'un système d'assurance-hospitalisation pour les cultivateurs basé sur le principe de la mutualité mais recevant l'assistance de l'Etat.

La fixation du prix de soutien du bœuf à 28c la livre.

Aviculture
1) La fixation du prix de soutien des œufs à 45c la douzaine.
2) L'établissement d'un prix de soutien pour les dindes et qu'il soit fixé à 80c la livre.
3) L'établissement d'un prix de soutien pour le chaire de volaille et qu'il soit fixé à 50c la livre, première qualité.

Alimentation du bétail
Le congrès général remercie le gouvernement fédéral pour sa politique d'aide au transport des grains de l'ouest à l'est du pays et le prie instamment d'établir cette politique sur une base permanente.

Nous nous opposons fermement au renouvellement des pouvoirs accordés à l'Office du Bled dans le domaine du commerce des grains d'alimentation si la situation des approvisionnements et des prix de ces céréales que nous avons connue depuis quelques années doit demeurer indéfiniment.

Industrie porcine

Le maintien du prix de soutien du porc à \$26 tant et aussi longtemps que le gouvernement fédéral n'aura pas pris les dispositions pour assurer un meilleur équilibre entre les prix des grains d'une part et le prix du porc d'autre part.

Etablissement de jeunes

L'augmentation à \$600 de l'octroi pour aide à l'établissement de jeunes ruraux sur les vieilles terres et que le dit octroi soit accordé à tout jeune homme sérieux qui en fait la demande même si un tel octroi a déjà été payé pour la ferme qui l'intéresse.

Colonisation

1) L'augmentation des primes de défrichement à \$40 l'acre et que le nombre d'acres qui peuvent être primés s'établisse à 40 acres de labour et à 50 acres d'abattis.

2) Le paiement au jeune colon célibataire, fils de cultivateur ou de colon, des mêmes octrois que ceux accordés au colon marié si l'établissement du jeune homme est approuvé par la Société diocésaine de Colonisation.

3) L'achat par le ministère de la Colonisation des lots abandonnés ou inhabités et l'attribution de ces lots à de nouvelles familles sérieuses qui désirent vraiment s'établir.

4) Le paiement plus rapide des primes de défrichement.

L'amendement de la Loi des Relations ouvrières afin de l'adapter aux conditions particulières du travail en forêt.

On avait soumis plusieurs projets de résolutions concernant l'industrie laitière, mais ils furent refusés pour étude au prochain congrès de cette industrie, qui aura lieu à Québec en décembre.

Mgr Breynat parle des 50 années qu'il a passées dans le grand nord canadien

Un saint et vieux missionnaire célèbre trois anniversaires — "Le Nord a perdu de son charme" — La publicité et la vie des missionnaires

Ottawa, 24 (P.C.) — Un saint et vieux missionnaire, dont l'esprit est une véritable encyclopédie de souvenirs, a jeté hier un regard sur ses cinquante années de service dans l'Arctique canadien; il a parlé de quelques-uns des événements qui ont marqué cette période "la plus heureuse de sa vie".

Mgr Gabriel-Joseph-Elie Breynat, mieux connu sous son surnom de "l'évêque volant" ou "évêque des vents", a dit au cours d'une entrevue qu'il n'aurait pu demander une vie plus heureuse que celle qu'il a passée parmi les Indiens et les Esquimaux.

Mgr Breynat, maintenant âgé de 85 ans, a récemment complété une visite dans ses missions arctiques où, durant un demi-siècle, il fut le premier vicaire apostolique de l'Arctique.

Il a abandonné sa retraite en France à la demande de "ses missionnaires et de son peuple" dans le Nord. Ceux-ci voulaient qu'il soit là, à l'occasion du 50e anniversaire de sa consécration.

Trois anniversaires

"En vérité, a dit Mgr Breynat, je célèbre trois anniversaires cette année — le 60e anniversaire de mon ordination à la prêtrise, le 50e anniversaire de ma consécration au vicariat apostolique et, enfin, le 64e anniversaire de ma première dépression nerveuse."

Il a subi cette dépression alors qu'il étudiait au séminaire.

"Le curé de ma paroisse déclara à ma mère que cela ne servirait à rien et que c'était une perte d'argent que de me faire instruire."

Lorsque Mgr Breynat s'offrit pour aller en Arctique, les docteurs français déclaraient que ses poumons et son cœur ne pourraient subir les rigueurs du Nord. En 1929, lorsqu'il se proposa d'abandonner ses chiens et de prendre l'avion pour visiter ses missions, les docteurs lui déclaraient encore que son cœur ne pourrait résister.

Mais il fit de nombreuses envolées dans l'Arctique avant de se retirer en France. Il vint de Paris pour aller en Arctique, les docteurs français déclaraient que ses poumons et son cœur ne pourraient subir les rigueurs du Nord.

Lorsque Mgr Breynat s'offrit pour aller en Arctique, les docteurs français déclaraient que ses poumons et son cœur ne pourraient subir les rigueurs du Nord.

En 1929, lorsqu'il se proposa d'abandonner ses chiens et de prendre l'avion pour visiter ses missions, les docteurs lui déclaraient encore que son cœur ne pourrait résister.

Mais il fit de nombreuses envolées dans l'Arctique avant de se retirer en France. Il vint de Paris pour aller en Arctique, les docteurs français déclaraient que ses poumons et son cœur ne pourraient subir les rigueurs du Nord.

Lorsque Mgr Breynat s'offrit pour aller en Arctique, les docteurs français déclaraient que ses poumons et son cœur ne pourraient subir les rigueurs du Nord.

Mais il fit de nombreuses envolées dans l'Arctique avant de se retirer en France. Il vint de Paris pour aller en Arctique, les docteurs français déclaraient que ses poumons et son cœur ne pourraient subir les rigueurs du Nord.

Lorsque Mgr Breynat s'offrit pour aller en Arctique, les docteurs français déclaraient que ses poumons et son cœur ne pourraient subir les rigueurs du Nord.

Lemay retournera à Key-West

M. Georges Lemay a déclaré, hier soir, qu'il se rendra à Key-West afin d'éclaircir la disparition de son épouse, en janvier dernier, des qu'un nouveau shérif entrera en fonctions, dans le comté de Monroe, en Floride, après les élections américaines du 4 novembre.

L'agent d'immeubles montréalais, âgé de 28 ans, a préparé un texte pour annoncer qu'on lui a appris que Berlin Sawyer, shérif du comté de Monroe, a été défait aux récentes élections locales, et que par le fait même son adjoint, J. O. Barker, va prendre la place.

"Dès que Barker ne sera plus en fonctions, je me ferai un plaisir de me rendre à Miami, afin d'éclaircir une fois pour toutes le mystère de la disparition de mon épouse, survenue le 4 janvier dernier," y lit-on.

M. Lemay et son attrayant épouse, Huguette, âgée de 24 ans, étaient en villégiature à Key-West, lorsque celle-ci disparut sans laisser de trace. Au moment où elle a été aperçue pour la dernière fois, elle montait dans une automobile pour y chercher une serviette de bain, après quelques exercices de natation.

Pendant l'enquête de la police, M. Lemay est demeuré à Key-West, durant trois semaines, après qu'il est revenu à Montréal.

Un grand jury du comté de Monroe a entendu l'enquête au début de mars et le shérif-adjoint, M. Barker, a alors invité M. Lemay à se présenter pour fins d'interrogatoire.

Le jeune Montréalais a refusé de quitter Montréal pour Miami. Hier soir, il a déclaré être au courant que M. J. Spottswood va remplacer M. Sawyer comme shérif. M. Spottswood lui aurait confirmé par téléphone la nouvelle que M. Barker va être congédié "dans quelques semaines".

Selon M. Lemay, M. Spottswood aurait promis de l'avertir par lettre dès que le mandat de M. Barker comme shérif prendra fin.

"Pour des motifs personnels que j'annoncerai plus tard, je ne mettrai pas les pieds à Miami avant d'avoir reçu cette lettre", a dit M. Lemay en terminant.

M. Lemay est en route pour Key-West, où il se rendra à la fin de la semaine prochaine.

M. Lemay est en route pour Key-West, où il se rendra à la fin de la semaine prochaine.

M. Lemay est en route pour Key-West, où il se rendra à la fin de la semaine prochaine.

M. Lemay est en route pour Key-West, où il se rendra à la fin de la semaine prochaine.

M. Lemay est en route pour Key-West, où il se rendra à la fin de la semaine prochaine.

M. Lemay est en route pour Key-West, où il se rendra à la fin de la semaine prochaine.

M. Lemay est en route pour Key-West, où il se rendra à la fin de la semaine prochaine.

M. Lemay est en route pour Key-West, où il se rendra à la fin de la semaine prochaine.

M. Lemay est en route pour Key-West, où il se rendra à la fin de la semaine prochaine.

M. Lemay est en route pour Key-West, où il se rendra à la fin de la semaine prochaine.

M. Lemay est en route pour Key-West, où il se rendra à la fin de la semaine prochaine.

M. Lemay est en route pour Key-West, où il se rendra à la fin de la semaine prochaine.

M. Lemay est en route pour Key-West, où il se rendra à la fin de la semaine prochaine.

M. Lemay est en route pour Key-West, où il se rendra à la fin de la semaine prochaine.

M. Lemay est en route pour Key-West, où il se rendra à la fin de la semaine prochaine.

M. Lemay est en route pour Key-West, où il se rendra à la fin de la semaine prochaine.

M. Lemay est en route pour Key-West, où il se rendra à la fin de la semaine prochaine.

M. Lemay est en route pour Key-West, où il se rendra à la fin de la semaine prochaine.

M. Lemay est en route pour Key-West, où il se rendra à la fin de la semaine prochaine.

M. Lemay est en route pour Key-West, où il se rendra à la fin de la semaine prochaine.

M. Lemay est en route pour Key-West, où il se rendra à la fin de la semaine prochaine.

Vol à main armée de \$3,500 à la Caisse populaire St-Pierre-Claver

La Sûreté recherche deux bandits masqués — Elle détiend l'auteur du vol de \$2,000 commis mercredi, rue Van Horne

La Sûreté municipale recherche encore ce matin deux bandits masqués qui ont volé \$3,500 vers 7 h., hier soir, à la Caisse populaire St-Pierre-Claver, 4850, avenue de Lorimier, à quelques pas au sud du boulevard Saint-Joseph.

Entre temps, l'escouade préposée aux vols à main armée détiend un homme et une femme en relation avec le vol de \$2,000 commis mercredi, à la succursale de la Banque Royale, avenue Van-Horne.

Le capitaine-détective Roméo Longpré, chef de l'escouade des vols à main armée, a déclaré que les employés de la Banque de l'avenue Van-Horne avaient identifié Benoît Roy, 27 ans, sans adresse connue, comme étant l'homme responsable du vol de \$2,000.

Roy fut arrêté dans une maison de chambres de la rue Bourbonnais et les détectives ont récupéré la moitié de la somme volée. Une femme a été également arrêtée comme complice. Les témoins du vol avaient déclaré qu'une femme d'environ 30 ans était dans l'automobile qui a servi au bandit pour prendre la fuite.

Elle a déclaré aux détectives qu'elle croyait que son ami était entré à la Banque pour encaisser un chèque.

Le chauffeur de taxi, M. Sol Tobin, fut exoneré de tout blâme par la police après avoir déclaré qu'il n'avait pas réalisé que le voyageur qu'il transportait venait de commettre un vol à main armée.

Tobin avait fait monter en son taxi un homme et une femme, à la sortie de la Banque, pour les laisser à l'angle Van-Horne-Quebec. Quelques minutes plus tard, Tobin fut retracé par les détectives qui le relâchèrent après l'avoir interrogé.

Le vol d'hier soir
Deux bandits masqués, armés de revolvers, ont tenu en respect quatre employés et une cliente, et ont vidé le coffre-fort de la Caisse populaire St-Pierre-Claver pour s'enfuir avec \$3,500.

Le gérant, M. Adélaïde Poulin, 5818, rue Cartier, a dit que les deux bandits, portant des masques de caoutchouc de type Hallow'een, sont entrés dans la succursale vers 7 h. 20 hier soir.

Ils ont forcé la seule cliente, Mme Gilbert Daigle, 4623, avenue Papineau, à rejoindre les quatre employés derrière les guichets. Tous cinq ont dû se tourner le visage au mur, tenant leurs bras élevés.

M. Poulin a déclaré que les deux bandits n'ont pas été très loquaces, mais qu'ils parlaient français et anglais.

Des témoins ont dit que les deux voleurs ont quitté la Caisse populaire à pieds prenant la direction de la rue Gifford.

"La politique n'a pas de prise sur l'arbitrage"

La politique n'a pas de prise sur la Loi des différends ouvriers du Québec. Le ministre du travail de la province n'a jamais empêché qu'on applique cette loi avec justice.

Voilà ce que M. D. A. Paterson, secrétaire-trésorier du Bailleurs' Exchange, n'a pas craint d'affirmer hier, au cours d'une discussion-conférence (panel) à la section des Relations industrielles du Board of Trade de Montréal.

Les autres experts qui participaient à cette discussion, étaient M. J. A. Belford, du C.N.R.; M. L. Hemsworth, de la C.I.L.; le professeur H. D. Woods, de l'Université McGill. La discussion avait pour thème: "Conciliation et arbitrage".

En faisant la déclaration citée plus haut, M. Paterson répondait à une allusion du professeur Woods. Celui-ci avait déclaré que la politique venait parfois troubler les procédures arbitrales.

M. Woods s'est trouvé en contradiction également avec M. Hemsworth. Celui-ci prétendait qu'il fallait combattre jusqu'à la dernière limite les demandes de rétroactivité complètes. M. Woods était en faveur de la rétroactivité.

Sauf sur ces points, les experts se sont entendus pour reconnaître que les lois de relations industrielles dans le Québec n'étaient pas si exécrables.

Il faut renforcer notre fédéralisme, assure M. G. Drew

Sherbrooke, 24 (P.C.) — M. George Drew a déclaré, hier soir, à North Hatley, que ce n'est qu'en appuyant le parti conservateur que le Canadien prévoyant pourra compter sur la réduction des taxes, la lutte efficace au communisme, la sauvegarde de notre système fédéral et l'exécution de toute autre réforme nécessaire.

Parlant au banquet d'ouverture de la réunion des organisateurs du parti, le chef national du parti progressiste-conservateur a ajouté: "Aucun parti, à l'exception du nôtre, n'offre la possibilité d'un changement de gouvernement à Ottawa".

"L'un des plus grands problèmes pour le Canada actuellement, dit-il, c'est la protection et le renforcement de notre système fédératif. Etape par étape, le gouvernement qui nous régit s'est infiltré dans les sphères provinciales de taxation. Il a nettement cherché à affaiblir les gouvernements provinciaux en s'arrogeant une large part des revenus que les provinces et les municipalités avaient à leur disposition. Il leur a rendu la tâche d'administrer presque impossible."

Le chef de l'opposition a ajouté que le Canada est devenu une nation grâce à la Confédération qui reconnaît les droits historiques des provinces et s'engageait à les respecter, en affaiblissant le système fédéral.

"Le monde entier lutte contre les abus de pouvoir, d'aujourd'hui M. Drew. Chez nous il existe des raisons historiques pour que les droits provinciaux soient respectés."

Convocations
Voyageurs de commerce: Première assemblée du nouveau bureau de direction depuis le congrès fédéral dernier soir, à 8 h., au secrétariat, rue Laurier; distribution des charges, formation des comités et tracé du programme.

Couvent carmelite de langue anglaise créé à Kitchener
Kitchener, 24 (P.C.) — La première session anglaise de l'Ordre du Mont-Carmel au Canada a été accueillie hier à Kitchener par Mgr J. R. Ryan, évêque de Hamilton.

Les Carmélites de langue anglaise auront comme nouveau cloître l'ancienne demeure de M. O. Breithaupt, lieutenant-gouverneur de l'Ontario.

Ce couvent vient d'être créé à l'intention des Canadiennes de langue anglaise.

Les membres du nouveau groupe comprennent les RR. SS. Mary of the Angels, Teresa Margaret et Mary Christine, toutes de Cleveland.

Les membres du nouveau groupe comprennent les RR. SS. Mary of the Angels, Teresa Margaret et Mary Christine, toutes de Cleveland.

4 jeunes gens appréhendés

La Sûreté provinciale a appréhendé quatre jeunes gens à la suite de la vague de terreur dont furent victimes certains citoyens de la région de Lachute, il y a quelques semaines. Les arrestations ont été opérées par le sergent-détective Albert Bisailon, chef de l'escouade mobile de la Sûreté provinciale, assisté des détectives Jean Teller, Paul Hamman et Lucien Turcot.

Ces quatre individus appréhendés comparaitront ce matin à St-Jérôme devant le juge Eugène Lafontaine, sous une accusation de vol avec violence: il s'agit de T. Martin, 23 ans, Marcel Levac, 23 ans, Claude Chartré, 20 ans, et J. P. Adam.

La police soupçonne trois de ces jeunes gens du vol dont furent victimes le 29 septembre dernier, à 3 heures a.m., M. et Mme J. Morin, de la région de Lachute.

La police soupçonne en outre T. Martin, 23 ans, l'un des trois mentionnés plus haut, et J. P. Adam, arrêté lui aussi ces jours derniers, d'avoir visité vers 2 h. a.m. le 14 octobre dernier, la demeure de Mme Mary McRae, âgée de 80 ans, dans la région de Lachute. Mme McRae y vivait avec sa sœur.

Le Dr J.-A. Millet, principal ariviste de cette réalisation, fournit, hier, un rapport détaillé.

"En vingt et un jours, dit-il, cent soixante-dix-sept enfants ont bénéficié d'un contrôle médical complet: les résultats de l'enquête montrent que 156 enfants souffrent d'une pathologie quelconque; que ces enfants, âgés de 8 à 16 ans, et dans la plus forte proportion, de 11 ans, ont une hygiène dentaire déplorable, une carie dentaire telle que l'exodontie permanente d'urgence s'impose souvent. L'examen de la vision a décelé 80 colliers pseudo-myopes ou myopes scolaires. Ces derniers ne peuvent être corrigés avec des verres; ce serait les rendre myopes pour leur vie. D'où la nécessité d'une rééducation visuelle car ceux qui portent des verres n'ont pas montré beaucoup d'amélioration."

Clinique médico-sociale
"En face d'un problème aussi grave, poursuit le Dr Millet, nous avons décidé, après une étude sérieuse, d'organiser une clinique médico-sociale, "œuvre bénévole du Club Richelieu-Montréal". Voici le projet de cette clinique:

Collaborateurs: la Société Laennec de l'Université de Montréal, dont les membres ont accepté de partager le travail et le mérite de notre œuvre; le Service de santé de Montréal et la Ligue antituberculeuse de Montréal.

But: surveillance médicale, prophylactique et thérapeutique de l'enfance malheureuse, en vue de la réadaptation dans un milieu social amélioré.

Moyens:
a) Examen annuel clinique, biologique et radiologique; rédaction d'une fiche médicale au nom du comité de santé.
b) Vaccination par le B.C.G.
c) Observation dite "follow-up" par la Société Laennec de l'U. de M. durant toute l'année, suivant une réglementation du comité.
d) Mise en œuvre d'un service social.

e) Hospitalité gratuite de la clinique par les Buissonnets.

Suggestions pratiques
"Au cours de 10 réunions plénières, poursuit le Dr Millet, l'Équipe de santé a noté les suggestions pratiques suivantes: donner des notions d'hygiène dentaire, fournir brosses et pâte à dents; enseigner les méthodes de brosseage, obturer les dents pour conserver les permanentes et quelque fois les temporaires. Ce travail apportera une diminution de carie de 70 p. c., améliorera la santé durant la croissance et fera de ces enfants des hommes vigoureux et forts."

Faire des conférences populaires pour l'enseignement de l'hygiène. Voir à l'installation d'une clinique visuelle pour les enfants. Hospitalisation d'urgence pour traitement chirurgical. Fournir le traitement médical régulier. Garnir la pharmacie, les bureaux et salle d'examen. Enfin, apporter des améliorations d'urgence à l'aménagement des Buissonnets.

Réalisations à date
"Voici, dit en terminant le Dr Millet, une partie de nos réalisations: 190 enfants ont été examinés. Conférence aux élèves par un médecin et un journaliste sur l'hygiène alimentaire et dentaire. La vaisselle a été changée durant l'été. La diète a été modifiée. Les réfectoires, les dortoirs ont été repeints, sont mieux éclairés et mieux aérés."

Logement
A la séance de ce matin, sous la présidence de M. A. E. K. Bunnell, haut fonctionnaire ontarien, on a discuté de logement.

Deux spécialistes ont la question, l'un canadien, l'autre américain, ont exposé certains aspects de ce problème. M. D. B. Mansur, président de la Corporation centrale d'hypothèques et de logements, a parlé de la coopération fédérale, provinciale et municipale en matière de logement.

Il a dit que les trois autorités peuvent coopérer avec profit pour régler la question. Cela s'est fait avec grand succès à certains endroits.

Une Américaine, Mme Elizabeth Wood, secrétaire du Chicago Housing Authority, a dit que s'est fait avec Etats-Unis dans ce domaine.

Cet après-midi on discutera de relations municipales-provinciales, vieillards et aux religieuses.

La campagne de charité
Le président de la campagne de charité 1952 du club Richelieu-Montréal, M. Jean-C. Aubry, a présenté son rapport, soulignant qu'après toutes dépenses payées, il a été versé à la caisse des œuvres un montant net d'environ \$27,000.

M. Zotique Paradis présente le rapport de l'Équipe des Services sociaux, et mentionna que cette année, le club avait à sa disposition \$24,000 à être distribués entre 34 associations ou institutions diverses. De 1947 à 1952, le club aura distribué la jolie somme de \$100,000 pour aider au delà de 150 institutions, et distribué de 350 à 400 paniers de Noël.

Enfin, M. Gérard Genest, président du rapport de l'Équipe du cinéma qui a donné 11 représentations gratuites dans autant d'institutions. Ces représentations, dit-il, sont destinées aux enfants, aux vieillards et aux religieuses.

Le club Richelieu-Montréal organise une clinique médico-sociale
Après une enquête médicale dirigée par le Comité de santé du Club aux Buissonnets, il fut décidé d'y créer une clinique bénévole

Après une enquête médicale dirigée par le Comité de santé du Club aux Buissonnets, il fut décidé d'y créer une clinique bénévole

Après une enquête médicale dirigée par le Comité de santé du Club aux Buissonnets, il fut décidé d'y créer une clinique bénévole

Après une enquête médicale dirigée par le Comité de santé du Club aux Buissonnets, il fut décidé d'y créer une clinique bénévole

Après une enquête médicale dirigée par le Comité de santé du Club aux Buissonnets, il fut décidé d'y créer une clinique bénévole

Après une enquête médicale dirigée par le Comité de santé du Club aux Buissonnets, il fut décidé d'y créer une clinique bénévole

Après une enquête médicale dirigée par le Comité de santé du Club aux Buissonnets, il fut décidé d'y créer une clinique bénévole

Après une enquête médicale dirigée par le Comité de santé du Club aux Buissonnets, il fut décidé d'y créer une clinique bénévole

Après une enquête médicale dirigée par le Comité de santé du Club aux Buissonnets, il fut décidé d'y créer une clinique bénévole

Après une enquête médicale dirigée par le Comité de santé du Club aux Buissonnets, il fut décidé d'y créer une clinique bénévole

Le Club Richelieu-Montréal organise une clinique médico-sociale

Après une enquête médicale dirigée par le Comité de santé du Club aux Buissonnets, il fut décidé d'y créer une clinique bénévole

Après une enquête médicale dirigée par le Comité de santé du Club aux Buissonnets, il fut décidé d'y créer une clinique bénévole

Après une enquête médicale dirigée par le Comité de santé du Club aux Buissonnets, il fut décidé d'y créer une clinique bénévole

Après une enquête médicale dirigée par le Comité de santé du Club aux Buissonnets, il fut décidé d'y créer une clinique bénévole

Après une enquête médicale dirigée par le Comité de santé du Club aux Buissonnets, il fut décidé d'y créer une clinique bénévole

Après une enquête médicale dirigée par le Comité de santé du Club aux Buissonnets, il fut décidé d'y créer une clinique bénévole

Après une enquête médicale dirigée par le Comité de santé du Club aux Buissonnets, il fut décidé d'y créer une clinique bénévole

Après une enquête médicale dirigée par le Comité de santé du Club aux Buissonnets, il fut décidé d'y créer une clinique bénévole

FONDE LE 10 JANVIER 1910

LE DEVOIR

FAIS CE QUE DOIS

"Le Devoir" est imprimé aux nos 439-494, rue Notre-Dame à Montréal par l'imprimerie populaire, compagnie à responsabilité limitée qui en est l'éditeur-proprétaire. Directeur-gérant: Gérard Pilon.

"Le Devoir" est membre de la Canadian Press, de l'Audit Bureau of Circulations, et de la Canadian Daily Newspaper Association. Le Canadian Press, est seule autorisée à faire l'emploi pour réimpression de toutes les dépêches attribuées à la Canadian Press, à l'Associated Press et aux agences Reuters, ainsi que de toutes les informations locales que "Le Devoir" publie. Tous droits de reproduction des dépêches particulières au "Devoir" sont également réservés.

Abonnement par la poste: ÉDITION QUOTIDIENNE (un an): Canada (sans Montréal et la banlieue), \$12.00; Montréal et banlieue, \$13.00; États-Unis et Commonwealth, \$15.00; ÉDITION DU SAMEDI (un an): Canada, \$4.00; États-Unis et Commonwealth, \$5.00. Les abonnements sont payables d'avance par mandat-poste ou par chèque encaissable au pair à Montréal.

Autorisé comme maître postal de deuxième classe par le ministère des Postes, Ottawa.

Téléphone: BELAIR 3361

VENDREDI, 24 OCTOBRE 1952

La législation sociale de l'Argentine

Lois du travail et lois de prévoyance

La stabilité de la réforme — L'exécution de la loi — La loi 12921 — Les syndicats et l'État — Les droits imprescriptibles — La fondation Eva Peron

par Cecilio CONDITI

— IV —

Les décrets-lois, les décrets et les résolutions qui furent prescrits entre le 4 juin 1943 et le 4 juin 1946, se rapportant au travail et à la prévoyance sociale, constituent une véritable réforme sociale.

Il y avait innovation en tout. Les dispositions furent davantage les nôtres, parce qu'on avait conçu dans les problèmes argentins avec un esprit et un cœur argentins, pour leur donner une solution argentine. La justice sociale était une réalité.

Pour que les conquêtes sociales ne fussent pas un échec, les citoyens élurent comme président de la nation celui qui avait été le promoteur de la réforme. Avec lui dans le gouvernement et avec d'authentiques justiciers dans le Congrès, il fallait consolider également cette réforme sans préjudice pour la continuation de l'œuvre.

La Constitution de 1949 fut le fondement immuable du nouvel état de choses. Il appartenait aux législateurs de faire le reste. L'édifice social argentin, élevé avec amour et intelligence, devait être équilibré et beau.

Entre 1946 et 1949, c'est-à-dire, avant de sanctionner la constitution justicière, on édicta des lois qui répondaient pleinement à cette conception supérieure. Dans les années qui suivirent on a continué à travailler à la même œuvre. La réforme s'est ainsi stabilisée d'une façon définitive.

L'exécution de la loi

Le 9 septembre 1926 avait été sanctionnée la loi 11.138 qui, comme on a vu, défendait le travail de nuit dans les boulangeries, les pâtisseries, etc.

C'était une véritable conquête sociale, mais les intérêts patronaux l'annulèrent.

L'article deuxième de la loi autorisait le pouvoir exécutif à permettre le travail nocturne dans les grandes boulangeries "dans le cas où un intérêt public le demanderait". Et depuis lors, il y avait toujours un intérêt pour le demandeur.

Le 1er juillet 1946, le président de la nation signa le décret 2.192 par lequel demeuraient sans effet les décrets du 15 janvier 1934 qui autorisaient les travaux nocturnes dans les boulangeries. On affirmait dans l'un des considérants: "les principes sociaux et humains qui motivent l'empêchement du travail nocturne dans les boulangeries ne peuvent pas perdre leur force d'une façon indéfinie par des spéculations qui devraient maintenir en vigueur la loi 11.138". On ajouta, de plus: "la subsistance d'un régime qui, après avoir sanctionné une loi depuis 20 ans en suspend l'application, est un obstacle qui doit disparaître". On fixa un délai de 30 jours pour retourner au travail de jour, de cinq heures à six heures du soir, et il fallut une action intense et énergique pour vaincre la résistance patronale. Cette résistance fut plus ferme dans certaines provinces, mais l'enthousiasme du syndicat et l'intelligence des dirigeants gagnèrent la partie.

Après 20 ans on commençait à exécuter une loi édictée en 1926 à l'avantage d'un groupe important d'ouvriers.

La loi 12.921

Le 31 décembre 1946 fut promulguée la loi 12.921 qui convertissait en instrument légal les décrets-lois et les décrets d'importance spéciale prescrits entre le 4 juin 1943 et le 4 juin 1946. Il s'agit de 123 décrets.

comme M. Ritchie et des maladroits comme M. Wecker soient venus jeter une note désagréable.

Le loup et le chien

Maurice Nantel, correspondant parlementaire du Canada à Ottawa, est furieusement en faveur de la signature par la province de Québec de l'entente fiscale que propose le gouvernement fédéral. Il écrit article sur article pour dénoncer le gouvernement de notre province.

Son principal argument, c'est que notre isolationisme nous fait perdre des millions de dollars par année. Nous n'aurions, prétend-il, qu'à nous baisser pour les ramasser.

M. Nantel a probablement lu les fables de La Fontaine. Je l'invite à relire celle du loup et du chien.

Le chien, gras, prospère, s'apitoie sur le sort du loup, maigre, qui n'a que la peau et les os.

Le chien décrit avec effusion les repas gargantuesques que son maître lui sert. Le loup aussi pourrait bénéficier de cette prospérité. Il pleure d'attendrissement. Il va céder quand il remarque que le chien a le cou pelé. Le chien avoue qu'il est attaché.

"Attache!", dit le loup.

"Vous ne courez donc pas où vous voulez?"

Le loup refuse de troquer la grasse du chien contre sa liberté. Même s'il n'a qu'à se pencher pour ramasser toute cette richesse.

Québec veut garder sa liberté, comme le loup. Avec cette différence qu'elle ne pourra pas être affamée.

P. L.

"Les provinces ont un droit exclusif à tous les impôts directs" (M. Rivard)

par Pierre LAPORTE

L'hon. Antoine Rivard, solliciteur général de la province de Québec, a été conféré au congrès des Chambres de Commerce à Ottawa. Il représentait le premier ministre Duplessis.

Il a parlé d'autonomie. Sa thèse contenait les grands points suivants: a) le droit de légiférer comme corollaire nécessaire le droit à des revenus; b) en vertu de l'A.A.B.N. les provinces ont non seulement un droit antérieur, mais un droit exclusif aux impôts directs; c) la province n'abandonnera jamais ses droits fiscaux, "ni pour cinq ans, ni pour une journée"; d) elle est disposée à discuter avec d'autres gouvernements pour régler les problèmes fiscaux sur une base constitutionnelle.

L'autorité du confère et le poids du corps public qui l'avait invité donnent de l'importance à cette thèse. Nous la commentons ici pour nos lecteurs. On constatera que la prise de position est catégorique et qu'elle est faite au nom du gouvernement de la province.

Qu'est-ce que le gouvernement décentralisation. On n'a qu'à relire, dit M. Rivard, les art. 91, 92 et 93 de l'A.A.B.N. pour constater que la division des pouvoirs entre le gouvernement central et les provinces n'est pas accidentelle, mais qu'on a voulu vraiment créer un pays unique avec des provinces autonomes.

C'est conforme à la lettre du pacte confédératif et c'est conforme à son esprit. Et au bon sens, car

"notre pays, a dit le solliciteur général de la province, est trop vaste, ses régions sont trop diverses et soumises à des conditions trop différentes pour permettre qu'une autorité centrale puisse donner à chaque section du territoire canadien une administration éclairée, convenable et satisfaisante".

L'autonomie, d'après cette première partie de la thèse de M. Rivard, est donc justifiée partout au Canada, pour toutes les provinces.

Et nous...

Pour nous de la province de Québec, elle a un sens bien plus précis encore:

"Elle est une condition de vie ou de mort".

Le jour où nous abandonnerons un parcelle de notre souveraineté en matière de droit civil, ou de propriété,

"nous aurons signé l'arrêt de mort de notre groupe ethnique".

"Est-il besoin de dire aussi, a ajouté M. Rivard, que notre juridiction exclusive en matière d'éducation est d'une égale importance? Demeurer les maîtres des disciplines qui forment les cœurs et les esprits des générations de demain, voilà bien la garantie nécessaire de notre survie".

La pratique

Que faut-il, en pratique, pour que cette souveraineté de principe passe dans les faits de chaque jour? M. Rivard l'a dit dans la deuxième partie de son discours. En plus du pouvoir de légiférer, il nous faut le pouvoir d'administrer. Le premier est illusoire sans le deuxième. La souveraineté vraie emporte nécessairement le

"droit de percevoir indépendamment de toute autre autorité les revenus nécessaires pour mettre en vigueur cette législation".

Quels revenus aura le gouvernement fédéral et quels les gouvernements provinciaux? L'A.A.B.N. nous le dit. Les provinces ont été les premières à reconnaître la nécessité de revenus pour réaliser le droit de légiférer. Elles ont consenti, au moment de la Confédération, à abandonner au gouvernement central les droits de douanes et d'accise en retour d'un subside. C'est d'ailleurs le seul subside prévu par la Confédération.

Dans les autres domaines du revenu, chaque gouvernement a sa part. 91 et 92 y pourvoient.

Voici ce que dit à ce sujet M. Rivard, qui affirme, avec raison, que notre droit en matière d'impôts directs est non seulement prioritaire, mais qu'il est exclusif:

"L'art. 91 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique reconnaît au pouvoir central le droit de prélever des deniers par tout mode ou système de

Le débat sur la Corée

A l'Assemblée générale des Nations Unies, le Comité politique a décidé de donner priorité à la guerre de Corée dans son agenda. Même si la France et l'Angleterre eussent préféré retarder ce débat jusqu'après les élections présidentielles des États-Unis, la majorité des membres de l'O.N.U. préféreraient probablement l'aborder sans délai. Et Washington tenait à garder l'initiative de la discussion devant les Soviétiques qui tentaient de faire étudier d'abord un "projet de paix" polonais où d'ailleurs revenait la question d'une paix coréenne.

Il est bien logique d'aborder tout d'abord ce douloureux problème, parce que c'est le plus grave et le plus dangereux de l'heure, et aussi à cause du motif pour lequel on en a ajourné l'étude à la dernière session de l'Assemblée. Contre les Soviétiques qui réclamaient alors un débat, la France, l'Angleterre et les États-Unis firent triompher une résolution qui ajournait la question en attendant la conclusion d'un armistice et stipulait que sur avis l'informant d'un tel armistice le secrétaire général devrait convoquer une session spéciale de l'Assemblée. Le motif de l'ajournement, c'était que la discussion prématurée pourrait nuire à la conclusion de l'armistice. Il est maintenant avéré que les chances de conclure un armistice à Panmunjom sont illusoires.

Les États-Unis veulent, paraît-il, — même si leur proposition annoncée pour demain doit avoir un objet immédiat plus limité — obtenir de l'Assemblée une approbation pour la façon dont ils ont conduit la guerre de Corée pour le compte et au nom des Nations Unies. Cela paraît fort ambitieux et c'est aller au-devant de débats acerbes sur tous les aspects du conflit, notamment sur des opérations militaires que des correspondants qui n'ont rien de communiste ont jugées indéfendables. Par contre, l'occasion peut paraître propice au gouvernement de Washington de se faire donner un certificat de bonne conduite en Corée parce que les Soviétiques ont comme d'habitude exagéré et amplifié leurs griefs et leurs accusations au point qu'on peut difficilement les prendre au sérieux, surtout quand les mêmes accusateurs refusent des enquêtes internationales pour vérifier leurs affirmations.

Depuis un an, les Soviétiques ont formulé contre le commandement des Nations Unies, dans l'Assemblée, au Conseil de Sécurité et à la Commission du désarmement, des accusations qui n'ont cessé de s'amplifier. Ils l'accusent de guerre chimique, de massacres massifs, de meurtres et autres atrocités, de tortures, de bombardement aveugle des populations civiles, et enfin de guerre bactériologique.

L'accusation de guerre bactériologique a pris le premier plan. L'on affirme que des insectes jusque là inconnus en Corée ont été trouvés en grand nombre et de plusieurs espèces, groupés loin des habitations, sur la glace des rivières et dans des endroits rocheux; qu'une grande quantité de ces insectes étaient infectés, qu'on a retrouvé les récipients dans lesquels ils ont été jetés des airs et que des commencement d'épidémies de choléra et de peste ont coïncidé avec la découverte des insectes. La persistance des accusations tend à indiquer qu'il existe des preuves, réelles ou fabriquées, à l'appui, et le fait de jeter ainsi des doutes si faibles qu'ils soient dans l'opinion mondiale peut être le seul objectif de la propagande soviétique.

En tout cas, le refus d'une enquête impartiale affaiblit grandement cette accusation. Indépendamment des raisons d'ordre moral et politique qui rendent un tel acte peu vraisemblable, un fait paraît bien étrange, c'est que cette attaque bactériologique aurait été faite en plein hiver, selon les Soviétiques, alors que les insectes ont peu de chance de survivre au froid et qu'une telle méthode de guerre

re ne pourrait avoir d'efficacité que par une température chaude.

Quoi qu'il en soit, si l'Assemblée juge à propos de déclarer que jusqu'à preuve du contraire cette accusation de guerre bactériologique paraît de la pure propagande soviétique, il faut espérer que la formule ne sera pas trop large et qu'on n'ira pas, dans l'enthousiasme d'un vote antisoviétique, jusqu'à légitimer et exonérer de tout blâme tous les bombardements incendiaires au napalm où des villages entiers ont été supprimés pour fins stratégiques.

Le désir des États-Unis de faire approuver leur conduite ne se rapporte exclusivement ni même principalement à cet aspect du conflit. Ils seront heureux de faire désavouer l'accusation de guerre bactériologique, mais ils veulent aussi faire écarter le malaise qui règne dans le camp allié, parce que les autres pays combattants ont l'impression de n'avoir pas une part adéquate dans les décisions de première importance. L'affaire MacArthur a alimenté ce malaise et les récents bombardements près du Yalou l'ont ranimé.

L'Assemblée sera saisie de deux rapports par des organismes qu'elle a constitués en 1950 et qui sont désignés dans le jeu des sigles internationaux: U.N.C.U.R.K. et U.N.K.R.A. Le premier sigle désigne la Commission des Nations Unies pour l'Unification et la Réhabilitation de la Corée, établie le 7 octobre 1950. L'autre, c'est l'Agence des Nations Unies pour la Réhabilitation de la Corée, créée le 1er décembre 1950; l'agent général, M. Kingsley, est assisté d'un comité où siège un représentant du Canada.

Les rapports de ces organismes sont inscrits à l'agenda et, en attendant les problèmes de la reconstruction, l'Assemblée aura à étudier un aspect urgent de la situation du pays qu'on veut libérer par cette guerre: l'anarchie politique qui sévit dans la république de Syngman Rhee. Non seulement convient-il que ce que les Nations Unies défendent soit un peu digne de l'être, mais l'inflation, la corruption, la loi martiale, l'arrestation en masse des adversaires politiques, tout cela crée une menace d'ordre militaire si le pays civil croule derrière le front tenu par des troupes étrangères.

Enfin, l'un des aspects dominants du débat qui s'engage, c'est de juger les négociations d'armistice. L'Assemblée approuvera sans aucun doute le point de vue soutenu par Washington sur la question des prisonniers de guerre, car la thèse soviétique équivaut à l'esclavage; il ne faut pas que l'Occident répète en Corée le rapatriement forcé que les vainqueurs de 1945 ont pratiqué pendant quelque temps vers la zone soviétique et qui a été l'un des scandales de l'après-guerre.

Pour l'ensemble des négociations d'armistice, la mauvaise foi du camp communiste paraît démontrée. M. Acheson apporterait demain des révélations importantes sur les négociations d'armistice, et s'il a pris cette décision c'est probablement parce que la partie secrète des pourparlers n'est pas plus favorable aux communistes que le reste.

La délégation canadienne songeait à présenter une résolution pour demander aux communistes d'accepter une trêve fondée sur les dernières propositions des Nations Unies à Panmunjom. Aux dernières nouvelles, M. Acheson présenterait lui-même une résolution de ce genre en invitant tous les pays qui participent à la guerre de Corée à s'en faire les proposeurs. C'est là une initiative intéressante, une chance qu'il faut tenter; les Soviétiques pourraient ainsi éviter les blâmes universels qui s'annoncent. Car ce dont le monde a besoin ce n'est pas d'un vote de plus contre le bloc soviétique, mais d'un pas vers la paix.

Poul SAURIOL

BLOCS-NOTES

Par monts et par vaux...

Le Congrès des bonnes routes, qui vient d'avoir lieu à Québec, s'est embourbé dans des sentiers chaotiques. Pour employer une expression vulgaire: il a pris le champ. Il a fallu que le premier ministre et le ministre de la voirie du Québec ramènent dans le droit chemin des conférenciers qui se sont permis des déclarations... dénotantes.

A lire les propos de certains visiteurs, j'ai compris la nécessité, — puisqu'on parle de routes, — des garde-fous!

M. J. L. Ritchie, représentant de la Fédération of Manufacturers and Contractors Plante, a prononcé une conférence. Monsieur s'est excusé de s'exprimer en anglais, car "ayant appris son français à Paris, il courait le risque de n'être pas compris des Canadiens français".

Le ministre de la voirie, M. Talbot, lui a répondu sèchement que nous avons reçu récemment à l'Université Laval les sommités du monde universitaire français et que "nous n'avons pas eu besoin d'interprètes".

M. Ritchie est évidemment un ignorant. C'est un malheur, mais ce n'est pas un crime. On pourrait, à la rigueur, le lui pardonner s'il avait le bon sens de se renseigner pour éviter de dire des sottises.

M. Ritchie n'a même pas eu cette délicatesse ou cette prudence,

de la General Motors que l'administration des routes doit rester à la province. Même si Ottawa souhaite mettre la patte sur ce domaine jusque là provincial.

Des politiciens ont dénoncé M. Duplessis déjà parce qu'il refusait de faire participer la province au projet de route trans-Canada. Ottawa s'engageait à assumer la moitié du coût de construction de cette route. On a dit que M. Duplessis avait refusé parce que ce n'est pas son gouvernement qui aurait accordé les contrats.

Des discours comme celui de M. Wecker placent dans un autre éclairage l'attitude de la province. Si la route trans-Canada doit conduire à la centralisation, nous devons refuser l'aide d'Ottawa. Nous la construirons nous-mêmes et nous en assumerons l'administration.

M. Talbot était heureux de recevoir à Québec les membres de l'Association canadienne des bonnes routes. Avec raison. La majorité des congressistes ont apprécié son hospitalité et celle de la province. Il est malheureux que des sots

Mgr Willen Bouter, évêque de Nellore (Inde), est rentré dans sa résidence après un voyage d'inspection d'environ 2,000 km. et a déclaré entre autres: "Seule une prière instante et l'activité sociale et charitable de l'Eglise catholique aux Indes peuvent encore sauver cet immense pays du péril communiste. Il y règne une indescriptible misère et les opprimés soutiendront tout parti qui leur promet une amélioration de leur situation actuelle. Cette situation, continue Mgr Bouter, est vraiment devenue intenable. Cela explique aussi le succès des communistes lors des dernières élections dans notre diocèse de Nellore comme ailleurs. Plusieurs postes de mission sont situés dans les régions ravagées actuellement par la famine. Beaucoup de personnes n'ont même pas un repas par jour. La plupart des sources sont asséchées et les gens doivent quitter leurs villages parce qu'il n'y a plus d'eau. On doit comprendre ce que cela signifie, vivre dans un pays accablé de chaleur et ne pouvoir se désaltérer que dans des marais. Les hommes, qui travaillent, reçoivent à peine un peu de blé et la plupart du temps, ce blé doit servir à payer leurs dettes. Certains riches propriétaires terriens traitent le peuple en esclavage. L'un de mes prêtres indiens qui dirigeait une organisation ouvrière non communiste afin d'améliorer le standard de vie, a été frappé par un groupe de riches paysans. Pourtant nos prêtres tiennent bon. Il faut faire quelque chose pour notre population catholique des Indes", conclut Mgr Bouter. (I.S.P.)

L'Inde et le communisme

Le maire Camilien Houde, de Montréal, a été l'objet d'un défi de la part du maire Alan Lamport, de Toronto. Il s'agirait d'une course, en patins. Il aurait répondu, assez pertinemment d'ailleurs, qu'il ne voit pas comment l'honneur de Montréal pourrait être en jeu dans l'affaire.

Le maire Lamport est prodige de défis. Il n'y a pas si longtemps, il défiait la mairesse d'Ottawa à un concours de labour. Il a d'ailleurs remporté la victoire sur Mlle Charlotte Whitton.

Sans doute, M. Lamport compte-t-il une victoire facile contre M. Houde sur la patinoire. Il devrait cependant se rappeler qu'à vaincre sans péril on triomphe sans gloire. Le sport du patin et le jeu de hockey qui en est dérivé ne sont pas d'ordinaire la spécialité des hommes qui ancrant en âge ou font de l'embonpoint. Ils exi-

gent de l'haleine et on considère généralement comme vieux un joueur de hockey qui a atteint la trentaine. Ce n'est sûrement pas un sport pour les hommes politiques quinquagénaires ou sexagénaires. Dans leur cas, cet exercice peut être mortel au même degré que le duel à l'épée ou au pistolet.

Un journal anglais a représenté M. Camilien Houde chausant les patins et portant la traditionnelle ceinture fléchée. Pourquoi notre maire ne s'inspirerait-il pas d'une autre de nos vieilles traditions pour défier M. Lamport à une assemblée contradictoire? Les joutes oratoires conviennent beaucoup mieux aux hommes politiques que les rencontres sportives. Et M. Houde, qui n'a pas trouvé l'occasion de parler à Ottawa depuis quatre ans qu'il représente théoriquement la circonscription de Papineau, «assurait ainsi l'occasion de parler à

Toronto devant un auditoire qui devrait être nombreux.

Vainqueur au concours de labour, fort de ses succès anciens comme capitaine d'une équipe de hockey au collège, M. Lamport serait-il aussi sûr de lui-même, aussi prompt à relever le défi s'il s'agissait d'une rencontre sur les hustings? Nous avons l'impression que le duel aurait été beaucoup plus serré entre Mlle Whitton et M. Lamport s'il s'était livré à la tribune plutôt que dans les guérets.

Dans le cas d'une assemblée contradictoire entre les maires des deux plus grandes villes du Canada, nous serions prêts à miser sur les chances de M. Houde même si le jury devait être exclusivement torontois. La mode étant au défi dans le monde municipal canadien, pourquoi pas une assemblée contradictoire?

ARGUS

Manque de coordination et de méthode de la part de la Ville

C'est ce que le "Comité des citoyens de Montréal" reproche à l'administration municipale dans le domaine de l'amélioration de la circulation

"Loin de nous l'intention d'être indécemment sévères à l'endroit de l'administration municipale, sachant que le grand territoire couvert par Montréal ne peut pas être transformé en une année, dit le dernier bulletin du Comité des citoyens de Montréal, mais il semble qu'un manque de méthode et de coordination dans l'élaboration et l'exécution du travail qui atténue l'embouteillage continu des rues".

A titre d'exemple comme l'entente municipale à améliorer la circulation, le Comité des citoyens cite le cas de la rue Université. "Il est à noter, dit le Comité, qu'on a commencé le parage de la rue Université qu'à la fin du mois dernier; il y a un an que la partie supérieure de cette rue est terminée et, pour ce faire, il a fallu les protestations furieuses de journaux et de corps publics".

"Par deux fois, poursuit le bulletin du Comité des citoyens, les propriétaires des magasins à rayons ont protesté contre l'interdiction de leur rue; le commerce, on s'est retranché derrière le retard de la Commission municipale de Québec à autoriser la dépense pour l'élargissement et le prolongement de la Place Burnside; et, pendant ce temps, l'engorgement se continuait".

Le bulletin du Comité des citoyens donne ces précisions: "Un récent communiqué provenant de l'hôtel de ville contient des données en rapport avec les améliorations à la circulation. Il est dit que de 1947 à 1951 inclusivement le coût de l'élargissement, de l'ouverture et de l'extension de certaines artères a été de \$51 mil-

lions. Durant cette période les travaux suivants ont été complétés: rue Sherbrooke à la rue St-Urbain, à la Juction Snowdon; rue Université, entre Dorchester et St-Antoine; rue Cathédrale, entre St-Jacques et St-Antoine; rue St-Maurice, entre McGill et Inspecteur; rue Lajeunesse, entre Villard et Jean-Talon; le coin nord-est de la Côte Beaver Hall à la rue Vité; le tout au coût de \$3,928,481.

"Des projets qui impliquaient des démolitions sont terminés ou en voie de l'être et ce, au coût de \$1,962,369 pour lesquels \$1,510,469 avaient été votés.

"D'autres projets qui exigeaient des procédures légales en expropriation, sont aussi terminés ou à peu près et ils coûteront \$4,363,350".

La Ville a installé des feux de circulation à 146 croisements de rues, au coût de \$371,848.

De plus, la municipalité se propose de construire des tunnels et d'autres améliorations, en diverses parties de la Cité.

Avis de décès

BOULE. — A Longueuil, le 23 octobre 1952, à l'âge de 72 ans, est décédé Evelina Boule, fille de Toussaint Boule et de Céline Lefebvre et sœur de Roger Romain Boule, curé à Longueuil. Les funérailles auront lieu lundi, le 27 courant. Le convoi funéraire partira des salons Jos. Pitre, 68 Saint-Charles ouest, à 8 h. 45, pour se rendre à l'église St-Antoine de Longueuil où le service sera célébré à 9 h. et de là à l'église de St-Constant où un deuxième service sera chanté à 10 h. 30. Inhumation au cimetière de St-Constant. Parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation.

GODIN. — A Montréal, le 22 octobre 1952, à l'âge de 62 ans, est décédé le révérend Père Georges-Emile Godin, S.J., procureur du Collège Saint-Ignace, fils de François-Alfred Godin et de Déla Morin, décédés. Les funérailles auront lieu samedi le 25. Le convoi funéraire partira du Collège Saint-Ignace, 2019 Bellechasse, à 8 h. pour se rendre à l'église de l'Immaculée-Conception où le service sera célébré à 9 h. Et de là au cimetière du Sault-au-Récollet. Parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation.

ROLLIN. — A Outremont, le 22 octobre 1952, à l'âge de 64 ans, est décédé, Lionel Rollin, quincaillier, époux de Rachel Grégoire, demeurant à 1040 ouest Laurier. Les funérailles auront lieu samedi, le 25 courant. Le convoi funéraire partira des salons Georges Vandellac, 120 rue Rachel est, à 8 h. 30, pour se rendre à l'église St-Viateur d'Outremont où le service sera célébré à 9 h. Et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation. Ralliement angle Laurier et Hutchison à 8 h. 45.

Une belle oeuvre : la correction des "becs-de-lièvre"

Par leur parole hésitante mais claire, un groupe d'enfants d'âge variant de 4 à 18 ans se sont montrés, hier, peut-être encore plus éloquentes que le conférencier qui les avait amenés avec lui à la tribune du club Kiwanis-Montréal. Ledit conférencier n'était pourtant nul autre que le Dr Hamilton Baxter, sous les soins de qui est placée la clinique de correction du langage de l'hôpital Royal Victoria.

Le renommé spécialiste en chirurgie plastique faciale a fait suivre son exposé du travail accompli à cette clinique de la projection de quelques "vues fixes" de cas particulièrement remarquables de "becs-de-lièvre" et autres malformations buccales et des corrections qu'il leur a lui-même apportées par des greffes d'os ou de muscles ou des appareils de prothèse.

Mais le moment le plus émouvant de la réunion fut encore celui où, sous sa direction, l'infirmerie Annette Beauchamp interrogea tour à tour divers enfants qui ont eux-mêmes profité de ces interventions et où chacun de ceux-ci répondit avec une netteté remarquable. Même la différence de langage entre certains d'entre eux et l'auditoire n'empêchait pas ce dernier d'apprécier le bien fait à ces enfants à la clinique du "Vic".

La présence du lieutenant-gouverneur de la province, M. Gaspard Fautoux, rehaussait cette réunion à laquelle le Dr Baxter a expliqué que ladite clinique est ouverte à tous les cas de malformation buccale et d'infirmité du langage, quels que soient l'âge du patient ou son origine raciale.

Après en avoir décrit l'organisation et le fonctionnement, le Dr Baxter a précisé que ses aides et lui cherchent non seulement à corriger immédiatement ces maux mais aussi, par des expériences de génétique et d'embryologie, à en prévenir autant que possible l'apparition. Ils espèrent y parvenir par un examen plus attentif des candidats au mariage et des soins mieux appropriés aux futures mères, de manière que ces malformations ne soient pas héréditaires.

IMPORTANTE RENCONTRE ANNUELLE DE DIRIGEANTS DIOCESAINS

A l'occasion de la fête du Christ-Roi, le dimanche, 26 octobre prochain, le Comité directeur de l'Action catholique convoque à l'Université de Montréal, tous les membres des comités diocésains de chaque mouvement, service ou association, à une journée d'étude annuelle, dont le thème portera sur la Sanctification du dimanche.

Les congressistes assisteront d'abord à la messe célébrée à 9 h. a.m. par Mgr Albert Valois, P.A., V.G., directeur diocésain de l'Action catholique. Après cette offrande collective des activités de la journée et de l'année, ils se partageront en commissions d'étude de spécialistes. Les idées et les suggestions de chacun seront mises en commun afin de découvrir les moyens à prendre pour l'organisation d'une action efficace en vue d'une meilleure sanctification du dimanche dans le diocèse.

La séance de l'après-midi, présidée par Son Excellence Mgr l'Archevêque, débutera par la bénédiction du Très Saint-Sacrement suivie de l'Assemblée plénière au cours de laquelle sera présenté un résumé des échanges de vues de l'avant-midi.

Après avoir constaté ensemble la gravité de ce problème de la sanctification du dimanche, les délégués recevront de Son Excellence Mgr l'Archevêque les directives et l'élan nécessaires pour entreprendre une année de travail apostolique intense. Le Comité directeur de l'Action catholique compte beaucoup sur cette rencontre pour que la coordination des forces catholiques du diocèse produise l'heureux résultat de rendre le dimanche au Seigneur.

"Perfectionnons d'abord notre milieu"

(Dom Mathys)

Trois-Rivières, 24 (P.C.) — "Perfectionnons notre milieu, et la terre entière sera transformée", déclarait, hier au Richelieu, Dom Jean-Anselme Mathys, O.S.B., prieur claustral du monastère bénédictin de St-Benoît-du-Lac.

"Ne boudons pas le progrès, ajoutait-il, mais ne méprisons pas, non plus, les saines leçons du passé. Soyons des réalistes chrétiens. Perfectionnons notre milieu, et nous travaillerons ainsi à transformer la terre entière."

Dans son exposé du message social de St-Benoît, Dom Jean-Anselme Mathys, O.S.B., a rappelé que tout homme a deux cités à bâtir: une terrestre et l'autre. Le moine s'occupe d'abord de construire la Cité céleste. Il voit d'ailleurs que c'est tout un monde qu'il faut refaire depuis ses assises. Parmi les grands bâtisseurs, il y a eu le moine Benoît, qui a fait plus de bien à l'humanité que beaucoup de prétendus grands hommes.

Benoît

Saint Benoît a surgi à l'époque de l'écroulement de l'empire romain.

Son premier monastère, sur le Mont Cassin, était une école pour apprendre à servir Dieu en groupe, dans la joie et le travail. La famille chrétienne n'est-elle pas d'ailleurs comme un monastère où l'on prie et travaille, dans le bonheur comme dans l'épreuve?

Autour des monastères anciens se sont fondées des villes, des universités, des écoles de Beaux-Arts. Depuis quarante ans, le monastère de Saint-Benoît-du-Lac se dresse sur les rives du lac Memphremagog. Samedi dernier, le monastère était élevé à la dignité d'abbaye pour les siècles futurs, ce qui marque le plein épanouissement de la communauté bénédictine.

Saint Benoît a voulu le rayonnement de ses cloîtres, à l'extérieur, par son institution hôtelière, où chaque visiteur est accueilli comme le Christ lui-même. Par l'exemple de la prière et du travail des moines, le visiteur tourne nécessairement ses pensées vers Dieu, vers la Cité céleste qu'il faut sans cesse reconstruire.

Le professeur Villey à Saint-Luc

Le dernier cours du professeur Villey à Saint-Luc a porté sur un accident grave et fréquent: les thrombo-phlébites cérébrales.

Les thrombo-phlébites cérébrales étudiées jadis par Hutinel (1877) puis laissées quelque peu dans l'oubli, ont fait l'objet d'études récentes pleines d'intérêt.

On les observe chez les enfants, on les observe aussi chez les adultes, et dans ce cas ce sont les diagnostics d'embolie cérébrale ou "clamepsie tardive" qui quelquefois sont formulés.

Les thrombo-phlébites cérébrales doivent être enfin soigneusement distinguées des abcès du cerveau. La surveillance clinique et électro-encéphalographique est à ce point de vue nécessaire.

Ce soir, à 8 h., dans l'amphithéâtre des gardes-malades de l'hôpital Saint-Luc, le professeur Villey continuera ses cours en parlant des accidents cérébraux des hypertendus. Tous les médecins sont cordialement invités.

A QUEBEC

Menace de grève dans l'industrie du vêtement

Québec, 24 (P.C.) — Le Syndicat national du vêtement de Québec (C.T.C.C.) a décidé par 340 voix contre 17, de faire la grève dans cinq manufactures de Québec si les employeurs n'accroissent pas plus que les cinq cents d'augmentation recommandés par un tribunal d'arbitrage.



25 ANS D'EXISTENCE — Des fêtes imposantes marqueront, dimanche prochain, le 25ème anniversaire de fondation de la Caisse populaire de St-Alphonse-d'Youville. Cette Caisse est la plus importante de Montréal; elle occupe le troisième rang dans la province. La Caisse de St-Alphonse, dont on voit l'immeuble sur cette photo, a été fondée le 23 octobre 1927 par M. donat Brabant, aidé de M. Edmond Lévesque et du R. P. Paul-Emile Journault, C.S.S.R., curé de la paroisse. Les fêtes de dimanche commenceront par une messe d'action de grâces qui sera célébrée à 9 h. en l'église St-Alphonse. Il y aura sermon de circonstance et distribution de pain bénit. Après la messe, il y aura réception à l'école St-Alphonse, coin Berri et Crémazie. Pour le soir, à 8 h. 30 à l'auditorium St-Alphonse, les directeurs de la Caisse populaire ont organisé une soirée récréative mettant en vedette le Trio Lyrique (Anna Malenfant, Lionel Dunaiss et Jules Jacob) accompagné de M. Allan McIver. Tous les sociétaires et les amis de la Caisse populaire sont invités à ces manifestations. L'entrée est gratuite. Ceux qui n'ont pas reçu d'invitation personnelle sont priés de communiquer avec le gérant de la Caisse M. J.-P. Brodeur.

Réseau de radio-relais à ondes micrométriques

La transmission d'ondes micrométriques par radio-relais constitue la méthode la plus économique et efficace d'acheminement des conversations téléphoniques et des programmes de télévision interurbains, selon M. A.-J. Groleau, ingénieur en chef à la compagnie de Téléphone Bell du Canada.

Dans une causerie prononcée mercredi soir, à la réunion commune de l'Institut des ingénieurs du Canada, de l'Association des ingénieurs en radio et de l'Institut américain des ingénieurs-électro, M. Groleau a expliqué le fonctionnement du réseau de radio-relais à ondes micrométriques de la compagnie Bell, lequel couvre 400 milles de longueur et doit entrer en service le printemps prochain.

L'orateur a déclaré que la compagnie ne s'est décidée à construire ce réseau complexe, destiné à transmettre un supplément de conversations téléphoniques, interurbaines entre Toronto, Ottawa et Montréal, puis à relayer des programmes de télévision entre Buffalo et ces villes, qu'après une étude approfondie du coût de ce projet et de multiples enquêtes sur les avantages techniques de ce réseau comparativement aux autres.

Le but fondamental du réseau de radio-relais à ondes micrométriques fut de procurer à la compagnie Bell, en vue des besoins futurs, un supplément de circuits téléphoniques interurbains entre Montréal, Ottawa et Toronto. Ces circuits forment maintenant le groupe le plus volumineux du territoire du Québec et de l'Ontario qui dessert la compagnie Bell.

Vu l'accroissement formidable des appels interurbains au cours du dernier conflit mondial et depuis, M. Groleau a dit que l'on a prévu que le nombre de circuits pouvant être disponibles avec les câbles actuels serait insuffisant pour acheminer le trafic téléphonique le long de ces artères importantes. De plus, le développement de la télévision à Montréal et à Toronto nécessitait la transmission interurbaine de programmes de télévision. La compagnie Bell procéda donc à la construction d'un réseau de radio-relais pouvant transmettre des conversations téléphoniques et des programmes de télévision.

Le réseau de radio-relais fonctionnera à des fréquences ultra-hautes, soit d'environ 4,000 mégacycles. La longueur d'onde correspondante sera d'environ trois pouces. Le réseau procurera un maximum de six voies dans chaque sens, chaque voie pouvant transmettre un programme de télévision ou jusqu'à 600 conversations téléphoniques.

Le réseau de radio-relais Buffalo-Toronto-Montréal comprend 15 relais, sans compter celui de Buffalo, s'échelonnant tout le long de l'itinéraire du réseau. La distance entre chacun des relais ne dépasse pas 40 milles. Des instruments amplificateurs installés à chaque relais orientent les ondes micrométriques vers les relais suivants. Les pylônes sur lesquels sont montées les antennes, à chaque relais, sont d'une hauteur variant de 25 à 212 pieds, suivant les obstacles à surmonter pour que le relais suivant soit dans le rayon d'observation visuelle du précédent. Les pylônes sont érigés en des endroits en dehors des voies de navigation aérienne, de sorte qu'il n'est pas nécessaire de les éclairer la nuit; ils sont peints en blanc et orange, les couleurs ordinaires pour pylônes du genre.

Un système d'alarme avertira automatiquement les techniciens de tout détournement du réseau de sorte que celui-ci sera très fiable et son fonctionnement, impeccable.

Le "grand lama" Ohtani chez le maire Houde

Le maire Houde a reçu, hier après-midi, le chef bouddhiste Ohtani, dont la résidence est au Japon. Le grand lama, très simple dans ses vêtements civils américains, était accompagné de sa femme et de trois ou quatre "évêques" canadiens de la secte.

"Lord" et "lady" Ohtani, comme on les appelle, ont signé le livre d'or de la mairie, en compagnie de leur suite.

Il y aurait 500 à 700 adeptes du bouddhisme à Montréal. Le pontife Ohtani fait une visite de ses fidèles de l'Amérique du Nord.

Association des anciens en Service social

Les membres de l'Association des anciens en Service social de l'Université de Montréal viennent d'élire leur conseil pour l'année 1952-53. Monsieur Paul-Marcel Gélinas, assistant au Conseil des oeuvres, a été élu président.

Le nouveau comité, dans une rencontre avec le Père A.-M. Guillemette, O.P., directeur de la section de Service social, a déterminé sa politique d'agent de liaison entre la section et l'association. Le programme de l'année comporte plusieurs activités de groupe pour promouvoir les liens avec les étudiants actuels et aussi pour faire l'interprétation de la profession de Service social auprès de la communauté.

Comme première activité, l'association a organisé, dimanche dernier, la visite de l'Orphelinat Notre-Dame de la Merci, à Huberdeau. Les quelque quatre-vingts travailleurs sociaux présents ont pu se rendre compte sur place du travail d'envergure accompli par les Frères Notre-Dame de la Merci auprès des trois cents enfants qui leur sont confiés.

Après la visite de l'institution et de ses services d'ateliers, le groupe s'est rendu au chalet des Frères. Le souper a été servi au Graye Rocks Inn à Saint-Jovite.

L'association, dont le siège social est à l'Université de Montréal, fait appel à tous ses membres et les prie de s'enregistrer le plus tôt possible afin de pouvoir prendre part aux prochaines activités. Les autres officiers élus sont: Mme M.-Deland Malhot, vice-présidente; Mlle Blanche Brudon, secrétaire; M. Roger Brudon, trésorier; et Mlle Marie-Goselin, conseillère.

Conférence du Père Ourousoff

Ce soir, à 8 h. 30, à l'auditorium Saint-Alphonse, le R. P. Ourousoff, S.J., donnera une conférence sur la Russie et le communisme. Le Père Ourousoff est le seul Jésuite russe au Canada. Cette conférence sera une des dernières de ce missionnaire russe avant son retour en Russie rouge. Entrée libre.

Cité de Montréal

Expropriation des immeubles requis pour l'ouverture de l'avenue Decelles, entre le chemin de la Côte-des-Neiges et l'avenue Troie.

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné que le 17 octobre 1952, conformément à la loi, la Régie des services publics a déposé au bureau des greffes de la Cité, son rapport en date du 15 octobre 1952, concernant l'expropriation des immeubles requis pour l'ouverture de l'avenue Decelles, entre le chemin de la Côte-des-Neiges et l'avenue Troie, et que ce rapport sera présenté, pour confirmation et homologation, à la Commission supérieure ou à l'un de ses honorables membres, division de pratique, chambre des 31, au palais de justice de Montréal, le 20 octobre jour de novembre 1952, à 10 heures du matin ou aussitôt que conseil pourra être donné.

ALPHONSE HONGEAU, Greffier de la Cité de Montréal.

HOTEL DE VILLE, Montréal, le 24 octobre 1952.

Cité de Montréal

Modification du plan général de la Cité

Par le tracé sur ledit plan de lignes homologuées en vue d'un parc dans l'espace borné par la ligne nord-ouest de la rue Masson, la ligne sud-est de la rue Masson, la ligne arrière des lots 14-19-21 à 14-19-24 inclusivement du cadastre du village incorporé d'Hebécia ainsi que le prolongement de la ligne arrière des lots 14-19-21 à 14-19-24 inclusivement de la rue Masson; telles lignes étant indiquées en couleur rouge et marquées par des numéros de 1 à 12.

AVIS est donné que le dix-neuvième jour de novembre 1952, à 10 heures du matin, la Commission supérieure, division de pratique, chambre des 31, au Palais de Justice, à Montréal, demandant la permission de modifier le plan général de la Cité, par le tracé des lignes homologuées susdites, les lignes homologuées de la ligne arrière des lots 14-19-21 à 14-19-24 inclusivement de la rue Masson, sera présentée au conseil municipal de la Cité de Montréal, le 24 octobre 1952.

Bénédiction de la Croix du souvenir à Rougemont

Son Excellence Monseigneur Arthur Douville bénira dimanche soir prochain, le 26 octobre, en présence du lieutenant-gouverneur de la province, l'honorable Gaspard Fautoux, du clergé diocésain et d'une foule considérable de fidèles, la Croix du Souvenir érigée sur le sommet de la montagne de Rougemont pour commémorer le centenaire du diocèse de Saint-Hyacinthe.

Cette croix, dont la construction était sous la direction de M. J.-A. Comeau, de Granby, a environ 85 pieds de hauteur. Erigée au sommet de la montagne, à une altitude de mille pieds, elle domine tout le diocèse et constitue ainsi un magnifique monument en l'honneur du Christ-Roi. La nuit, elle sera illuminée par des fluorescents.

La cérémonie de la bénédiction aura lieu au pied de la montagne, près de la maison de M. Léo Alix. Les catholiques de Granby et des autres centres voisins qui désireront s'y rendre n'auront qu'à tourner à droite, après avoir traversé le village de Rougemont, pour emprunter la route du pied de la montagne et atteindre la ferme de M. Alix, située à quelques arpents de la route de Saint-Jean-Baptiste.

La cérémonie commencera par le cantique O Jésus Hostie, puis le lieutenant-gouverneur s'adressera à la foule et Son Excellence Mgr Douville remettra quelques décorations à des catholiques éminents du diocèse. L'évêque bénira ensuite la Croix du souvenir. Sur l'invitation de Son Excellence, l'hon. Gaspard Fautoux fera alors fonctionner le dispositif illuminant la gigantesque croix, et Monseigneur prononcera une allocution. La cérémonie se terminera par les cantiques Christus Vincit et Notre-Dame-du-Canada.

Tous les fidèles du diocèse sont invités à assister à cette cérémonie qui débutera à 8 heures précises pour se terminer vers 9 heures.

L'Exécutif de la Chambre de Commerce

Toronto, 24 (P.C.) — La constitution du conseil exécutif de la Chambre de Commerce canadienne pour l'année courante vient d'être annoncée.

M. Edward C.M. Wood, de Montréal, est président, et M. J. G. Crean, de Toronto, ainsi que M. R. M. Fowler, de Montréal, sont vice-présidents.

Les autres membres sont les suivants: M. Edgar Miller, de Saint-Jean, Terre-Neuve; M. Roland D. Hurst, de Halifax; M. H. A. Joyce, de Moncton; N.B.; M. J.-A. Archambault, de Sherbrooke; M. J. G. Norman, de Cartierville, Montréal.

M. Paul Bienvieux, M. J. M. Breen, M. E. A. Bromley, M. Ross Clark, M. F. J. Cunninghamham, M. F. R. Daniels, M. Lionel A. Forsyth, M. P. S. Gregory, M. A. M. Henderson, M. A. C. Jensen, M. W. S. Kirkpatrick, M. Cyril H. Lander, M. Herbert H. Lank, M. D. I. McNeill, M. Honoré Parent, M. C. C. Thackray, M. O. B. Thornton et M. E. F. Tolhurst, tous de Montréal.

M. Drummond, Gilles, de Cornwall, M. A. McGilvray, d'Oshawa, et M. Carl Pollock, de Kitchener.

M. G. L. Stewart, M. John T. Bryden, M. N. R. Crawford, M. Thomas Oakley et M. A. N. Saps, tous de Toronto; M. R. W. Diamond, de Trail, C.B., et M. Harold J. Foley, de Vancouver.

depuis 1892



"La seule maison à l'ombre de la Croix du Souvenir"

"TRANCHEMONTAGNE"
14-19-21 à 14-19-24 inclusivement
TEXTILES EN GROS
459 St-Sulpice, Montréal
B.E. 4428

Petites annonces

CHAMBRE A LOUER
Chambre très éclairée dans cottage, paroisse Saint-Viateur, prix raisonnable. DO. 4910 après 8 h. 30. 25-10-52

CHAMBRE DEMANDE
Garde-malade désirerait chambre dans maison moderne. Famille privée. 27-10-52

EMPLOI DEMANDE
Garde-malade désire travailler chez médecin ou dentiste. GI. 3240. 23-10-52

TARIF
Annonces classifiées
"Le Devoir" — Réclat 3361
434 Notre-Dame est

(Commandes prises jusqu'à 10 h. a.m. pour le jour même pour le samedi jusqu'à 3 h. le vendredi).

ANNONCES MINUTAIRES (prix minimum de 75¢ pour 2 lignes (12 mots))

Compter 5 mots, 1 ligne. Une partie de ligne compte pour une ligne entière. Les abréviations initiales comptent pour un mot. Les mots coupés par un trait de mise en page comptent pour un mot. Ajouter 4 mots par insertion pour indiquer le numéro de case. Pour les réponses devant être expédiées par la poste ajouter 5¢.

GRANDS CARACTÈRES — Une ligne en caractère gothique 12 points (20 lettres ou espaces) équivaut à 3 lignes.

Abonnements services services administratifs, grand service renseignements pour commandes, etc. 3 mots le mot minimum 50 centes.

CHOUQUETTE & HERTHAUME, Procureurs de la Cité requérante, Montréal, le 24 octobre 1952.

Second déficit consécutif du commerce extérieur canadien

La faute en est à de moindres achats de l'Angleterre — Le total des huit premiers mois de l'année demeure toutefois largement en surplus

Ottawa, 24 (P.C.) — Le commerce extérieur du Canada a augmenté au cours de septembre, mais, pour le second mois cette année, les importations ont été plus nombreuses que les exportations et cela a causé un déficit de \$7,900,000, a révélé hier, l'Office fédéral de la statistique.

Un des facteurs de ce déficit est une baisse des expéditions au Royaume-Uni qui, dans les mois précédents, avait constamment acheté en forte quantité du Canada malgré une persistante pénurie de dollars.

Les exportations pour le mois de septembre ont atteint \$341,200,000, à comparer à \$323,500,000 il y a un an. Les importations ont toutefois grimé à \$349,100,000, en comparaison de \$311,500,000 à la même période de l'année dernière.

Le déficit de septembre se compare à un autre de \$700,000 en mai et à des surplus pour tous les autres mois de l'année, lesquels avaient fait monter le surplus total des huit premiers mois à \$243,100,000.

Cette avance est maintenant réduite à \$235,200,000, ce qui est encore une grande amélioration par rapport au déficit de \$323,800,000 des neuf premiers mois de 1951.

Les estimés de l'Office pour septembre indiquent que les chargements vers la Grande-Bretagne ont diminué de près de \$10,000,000 au cours du mois pour se chiffrer à \$43,000,000. Ils avaient été de \$52,800,000 il y a un an.

Les importations de Grande-Bretagne au Canada, qui avaient été, putôt à la baisse au début de l'année, ont remonté à courant et ont touché un total de \$31,500,000 à comparer à \$28,600,000 pour la même période il y a un an.

Les ventes aux États-Unis, le meilleur client du Canada, ont atteint \$106,700,000 à comparer à \$189,500,000. Par contre, les importations de marchandises américaines ont grimpé de \$211,600,000 à \$255,500,000.

Centre d'apprentissage de Montréal, apprécié par des Français

M. Etienne Rigolot, président de l'Union nationale des peintres et décorateurs de France, a déclaré hier que le Centre d'apprentissage de l'avenue Laurier est l'un des plus modernes et des mieux équipés qu'il ait vus au cours de son voyage de six semaines à travers les États-Unis et le Canada.

M. Rigolot a fait ce voyage en compagnie de huit autres membres de son union. Ils sont venus en Amérique pour y constater le progrès accompli dans le domaine de l'apprentissage des métiers de la construction et y étudier les nouvelles techniques.

Ces Français furent reçus hier au Centre d'apprentissage de l'avenue Laurier par M. Roy H. Foss, président de la Commission de l'apprentissage, et M. Armand Bourbeau, directeur du Centre.

ACCESSOIRES ELECTRIQUES

(Strictement en gros)
Une expérience de 50 années au service des

BEN BELAND
"Le temple de la lumière"
MARCHANDS ARCHITECTES ENTREPRENEURS COMMUNAUTES INDUSTRIELS
7152, boulevard Saint-Laurent - Montréal GR. 2465*

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

ASSURANCE
Horace Labrecque et Fils Ltée
COURTIERS D'ASSURANCES
Nous invitons les communautés religieuses à se prévaloir de nos services particuliers.
CH. 47A - 264, Notre-Dame ouest
Tél. Marquette 2383-2384

ENCADREURS
Wisintainer & Fils
906 BOULEVARD ST-LAURENT
LES ENCADREURS MANUFACTURIERS
Mouleurs — Cadres — Miroirs
Réparations de cadres et miroirs

AVOCATS
VANIER & VANIER
Anstole Vanier, ex. Guy Vanier, ex.
AVOCATS
37 OUEST, RUE SAINT-JACQUES
Tél. HATBOUR 2841

IMMEUBLE
C. E. H. BASTIEN & MOQUIN
CL. 4871
BASTIEN & MOQUIN
IMMEUBLES
Administration de propriétés
3814 St-Denis PL. 6047

BREVETS D'INVENTION
Brevets d'invention
MARQUES DE COMMERCE
DESIGNS DE FABRIQUE
Sous brevets
MARION & MARION
Raymond A. Robit et Alfred Bastien
1510, rue Drummond, MONTRÉAL

LAITERIE
CH. 6386 — 2399 Holt, ROSEMONT
LAITERIE
Laiterie canadienne-française
A. PATEVAUDE, propriétaire

MEDECIN
Electricité médicale Rayons X
Dr Maxime Brisebois
L.G.M.C. F.R.C.S.
De la Faculté de Médecine de Paris
Maladies générales, endocrinologiques, urinaires, digestives, circulatoires
FR. 5252 816, Sherbrooke est

REPARATIONS GENERALES
Fronteras 1447
J.-A. ALBERT JEAN
Satisfaction garantie - Prix modérés
REPARATIONS GENERALES
25 ans d'expérience

Richard compte ses deux premiers buts de la saison

Il est imité par Couture dans la joute à Chicago

Le Tricolore et les Eperviers ont fait joute nulle de 2 à 2 et sont maintenant en première place avec le club Détroit

Chicago, 24. (P.C.) — Les Canadiens de Montréal et les Eperviers de Chicago ont fait match nul au compte de 2 à 2 hier soir et sont du coup en même temps sur un pied d'égalité avec le Détroit en tête du classement des clubs de la ligue Nationale de hockey.

"Maurice 'Bollide' Richard, qui n'avait pas compté un seul but dans les six premiers joutes de la saison, est hier sorti de sa léthargie et a fait à lui seul mener le Canadien à la victoire. Le brillant ailier droit du Tricolore a compté les 320e et 321e buts de sa remarquable carrière dans la première période pour donner aux Canadiens leurs deux seuls buts.

Richard compta son premier but après seulement 27 secondes de jeu. Toujours aussi opportuniste, il intercepta une passe d'un joueur adverse et lança aussitôt, à quelque cinq pieds des buts, vers Al Rollins qui n'eut aucune chance de bloquer le lancer sur prise. Cinq minutes plus tard, Richard compta son deuxième but, cette fois sur une longue passe de Butch Bouchard et alors que Chicago était à court d'un homme.

Mais le Canadien ne sut conserver cette avance et, laborieusement et grâce à leur tenacité, les Eperviers ont égalisé le compte avec deux buts tardifs à la dernière période.

Gerry Couture, ancien porteur de la ligue Nationale, a été très combatif, a imité l'exploit de Richard et a compté les deux buts de Chicago, le premier dans la sixième minute de jeu et le second dans la onzième alors que Paul Meger était au pénitencier. Quelque 7.186 spectateurs ont assisté au ralliement des Eperviers et aux superbes efforts individuels de Richard et de Couture.

Canadien — Buts: McNeill; défenses: Harvey, St-Laurent, Bouchard, Johnson et MacPherson; avant: Olmstead, Lach, Richard, Geoffrion, Curry, Gamble, Reay, McCormack, Mossell et Meger. Chicago — Buts: Rollins; défenses: Fogelin, Dewbury, Gedeby, Kryzhanowski, Hucul et Raglan; avant: Babando, McFadden, Peters, Mosienko, Conacher, Bodnar, Glover, Couture, Gardner et Gee.

Arbitre: Bill Chadwick; juges des lignes: George Hayes et Harold Mareh.

Première période
1-Canadien, Richard 0.27
2-Canadien, Richard 0.27
(Bouchard) 5.31
Punitions: Raglan, St-Laurent et Bouchard.
Deuxième période
Aucun point.
Troisième période
1-Chicago, Couture 5.45
(Bodnar, Gee) 10.30
2-Chicago, Couture 10.30
Punitions: Bodnar, Meger Fogelin.

En effet, l'effectif plus de 20 départs avant la fermeture, et à son rythme accoutumé, il devrait pouvoir résister à la poussée du dangereux François Leboeuf.

Parmi les autres conducteurs qui réussissent à s'imposer dans le courant de la dernière semaine, mentionnons Percy Robillard, qui faisait un gain de 21 points et qui se dégageait le vétérinaire A. Grisé de la 7e place. Robillard occupait auparavant la 9e place. Egalement dans le classement, on reconnaît Albert Rogers, qui a maintenant repris la 10e place, après avoir été délogé la semaine dernière, par Harold McKinley, qui est maintenant relégué en 11e position. Furent aussi conducteurs, on remarque les talentueux Théo Turcotte, Albert Boucher, Léo Pelletier, Robert Armstrong et Campbell Wannamaker.

	1er	2e	3e	pts
Bardier Réal	43	56	39	275
Leboeuf François	35	50	52	258
Turcotte Théo	38	30	35	211
Boucher Albert	39	28	22	192
Pelletier Léo	26	25	34	162
Armstrong Rob.	25	22	26	145
Robillard Percy	30	17	13	139
Grisé Alcides	25	20	23	138
Wannamaker C.	26	21	16	136
Rogers Albert	13	22	18	101

	1er	2e	3e	pts
Détroit	7	3	2	26
Chicago	3	2	2	13
Canadien	3	2	2	13
Toronto	6	3	2	19
Boston	3	3	0	9
Rangers	6	0	2	12

	1er	2e	3e	pts
Providence	3	2	0	8
Cleveland	4	2	0	11
Kennerly	4	2	0	11
St-Louis	3	2	0	10
Buffalo	3	1	0	7
Syracuse	3	1	0	7
Pittsburgh	4	0	0	7

	1er	2e	3e	pts
Royal	6	3	1	19
Valleyfield	6	3	1	19
Sherbrooke	5	3	1	13
Ottawa	3	1	0	7
Quebec	4	0	0	12
Chicoutimi	3	0	2	6
Shawinigan	3	0	3	6

	1er	2e	3e	pts
Canadien	3	4	1	21
Quebec	3	4	1	21
T-Rivières	6	2	0	14
Royal	6	1	0	14

	1er	2e	3e	pts
St-Jérôme	3	2	0	19
St-Thérèse	3	2	0	14
St-Hyacinthe	3	1	1	16
Joliette	4	0	0	12

FORUM
Samedi, 25 octobre, à 8.15 p.m.
HOCKEY N.H.L.
DETROIT
— vs —
CANADIENS

Sigles à \$1.50 dans la section-terrasse en vente samedi matin à 10 h.
Admission générale: \$1.50, \$1.75.

Les Citadelles l'emportent

Québec, 24. — Les Citadelles de Québec ont remporté une belle victoire sur les Reds de Trois-Rivières au compte de 4 à 3 hier soir. Le jeune Leclerc s'est révélé le héros de la joute en comptant le but victorieux après 6.25 minutes de jeu de la période supplémentaire.

Les Reds menaient au compte de 3 à 1 à la fin de la deuxième période, mais le petit Camil Henri s'est résolu à mettre l'œuvre au cours de l'engagement final. Il a enregistré deux buts dont un durant la dernière minute de jeu, pour permettre aux Québécois d'égaler le compte.

TROIS-RIVIÈRES — Buts, Roy; défenses, Lahaye et Gamache; avant: St-Jean, Gendron et Desrosiers; subs: Chaine, Leclerc, St-Cyr, Bergeron, Dubuc, Lalonde, Bédard, Gauthier et Michelin.

QUÉBEC — Buts, Paillé; défenses, Collins et Houle; avant: Cyr, Labadie et Leclerc; subs: Amodia, Lepage, Thibault, Chevalier, Pelletier, Kukulowicz, Wandowicz, Pichette, Langlois et Henri.

Arbitre: Dziel. Juges des lignes: Bernier et Maheu.

Première période
1-T-Rivières, St-Cyr 11.59
(Leclerc, Machelin) 11.59
2-Québec, Leclerc 17.58
(Cyr, Labadie) 17.58
Punitions: Labadie, Bédard, Collin (2), Bergeron, Leclerc, Labadie, Bédard, Thibault.

Deuxième période
3-T-Rivières, Gendron 2.43
(Lahaye) 16.58
Punitions: Kukulowicz, Bédard et Lahaye (min. et majeure).

Troisième période
5-Québec, Henri 15.30
6-Québec, Henri 19.33
(Lahaye, Houle) 19.33
Aucune punition.

Période supplémentaire
7-Québec, Leclerc (Houle) 6.25
Aucune punition.

La plus fameuse attraction sportive au monde les Globetrotters, qui ont connu un début très modeste, il y a 26 ans, et qui sont devenus depuis les athlètes qui remportent partout au monde entier un succès magistral, nous reviendront à Montréal vendredi soir le 7 novembre prochain pour leur visite annuelle, quand ils s'attaqueront aux Generals de Washington dans une joute du fameux programme double de ballon au panier qui sera offert alors. Dans la seconde joute, les Whirlwinds de Boston feront face aux Sphas de Philadelphie.

Les fameux basketteurs qui ont joué au monde entier depuis leurs débuts ne sont revenus en Amérique qu'il y a quelques semaines. Ils ont en effet joué devant plus de trois millions de personnes qui les ont applaudis à tout rompre et ils ont tout simplement fait fureur au Japon où des millions de gens ont pris les différents stades de l'endroit d'assaut pour les voir au jeu.

Les Globetrotters et leur propriétaire, le diminutif Abe Saperstein ont fait la conquête de millions d'autres admirateurs partout en Amérique du Nord, en Europe, en Afrique et même en Amérique du Sud. Ici au Canada, ils ont enthousiasmé une foule de plus de 11,500 personnes au printemps de 1951, au Forum, et quand ils sont revenus au même endroit en octobre 1951, plus de 11,300 amateurs ont voulu goûter leur magie des courts. Il semble qu'une autre

foire identique envahira le Forum dans quelques jours pour de nouveau applaudir les extraordinaires Recs Tatum, Marques Haynes, Pop Gates, Babe Pressley, Ermer Robinson, Joshua Grider et autres. On dit également que les Generals de Washington feront l'impossible pour triompher mais la chance ne sera pas facile si l'on songe que les Globetrotters, en 26 ans, ont joué pas moins de 4,241 parties et n'ont subi qu'un total de 260 défaites pour un record quasi incroyable. Il ne reste donc qu'à recommander à tous de ne pas manquer cette visite des Globetrotters au Forum le 7 novembre et nous pouvons garantir à une soirée extraordinaire, une soirée de magie et de spectacle avec les Globetrotters et leur meilleur joueur, me ils le sont partout et en toutes circonstances.

Laurent Moquin contre le Grand Togo mercredi soir

Ces deux athlètes feront les frais de la finale lors de la prochaine séance du promoteur Eddie Quinn

Le redoutable champion japonais, le Grand Togo, affrontera le populaire Laurent Moquin, de Montréal, dans la finale de deux chutes de trois à l'affiche au Forum, mercredi soir prochain.

Togo avait télégraphié son arrivée hier au promoteur Eddie Quinn, en lui signifiant son intention d'obtenir un combat contre le champion mondial, Wladek Kowalski, mais en apprenant cette nouvelle, le brutal Polonais a aussitôt prétexté des engagements antérieurs et a quitté la métropole en vitesse pour au moins une couple de semaines.

Apparemment, Kowalski commence à redouter la colère de la foule, qui se chiffrait à 14,637 spectateurs mercredi soir. Après avoir arraché une oreille à Yukon Eric, il a démis une épaule de Tarzan Zorra l'autre soir par la même attaque brutale à coups de genoux qui avait causé le supposé accident de la semaine précédente. Kowalski et l'arbitre Dan Murray ont dû être escortés par une imposante

escorte de policiers afin de regagner leurs quartiers mercredi, et probablement que le champion se rend compte que les spectateurs en ont assez de ses coups et se déclarent peut-être à lui faire un mauvais parti.

Eddie Quinn a été fortement impressionné par la belle victoire remportée par Laurent Moquin sur le vétéran Rebel Bob Russell l'autre soir et il n'a pas hésité à le désigner pour affronter le Grand Togo. Laurent n'aura certes pas la tâche facile contre un adversaire du calibre du dur Japonais qui est presque aussi cruel, brutal et hypocrite que Kowalski. Mais le jeune premier des lutteurs canadiens-français sait toujours prendre soin de lui-même et fournir un spectacle de plus en plus intéressant.

Eddie Quinn a l'intention de présenter un autre véritable gala de lutte mercredi soir prochain.

Les résultats au Richelieu

Les courses sous harnais disputées hier soir au parc Richelieu sous les auspices du Provincial Raceway, ont donné les résultats suivants:

Première course — 1. Barba Volo 2nd (Brissette) 82. 24.40; 2. Flying Eagle (R. Dussault) 7.90. Temps: 2.15 3-5. Ont aussi couru: Lord Lee, Dean The Reaper, Gagner, Dick McKillop, Rebella Mc Doctor Craig.

Deuxième course — 1. Speedway Bradford, Leboeuf, 8.20 4.00; 2. Van Fleet, Charette, 7.10. Le double a payé \$163.25. Temps: 2.13. — Ont aussi couru: Renee Volo, Ritz Evans, Guy Astra, April Rose, Miss Templeton, Caretaker Dainty.

Troisième course — 1. Postage Stamp, R. Bardier, 5.90 4.00; 2. Royal Pointer, A. Boucher, 9.50. La quiniella a payé \$41.00. Temps: 2.11 2-5. — Ont aussi couru: Little Dipper, Major Hal Bond, Allan Scott, Leon Baker, Miss Rosa B. Tony St-Charles.

Quatrième course — 1. Sunrise B., A. Pacey, 11.20 6.80; 2. Bunter

Quatrième gain consécutif pour le Royal de Montréal

L'équipe de Pete Morin a réussi à vaincre les Braves de Valleyfield hier soir par le compte de 4 à 3, au Forum—Les Saguenéens ici, dimanche

Les Braves de Valleyfield et le Royal de Pete Morin étaient sur un pied d'égalité pour la première position de la ligue Senior de Québec lorsque ces deux équipes firent leur apparition sur la glace immédiatement après la joute Galt-Royal et dès le commencement des hostilités les quelque six mille amateurs présents purent se rendre compte de la rivalité qui existait entre ces deux rivaux, car d'un côté comme de l'autre l'on combattait énergiquement dans le but de prendre le devant et de s'assurer la victoire et l'action n'a pas fait défaut.

Le Royal de Montréal a réussi à remporter la place au compte de 4 à 3 mais ce n'est que lorsque la 4e annonce la fin du temps réglementaire que les partisans purent applaudir leurs favoris qui venaient de faire subir le premier échec de la saison aux équipiers de Toe Blake. A la suite de cette joute le Royal de Pete Morin occupe seul la première place du circuit Slater et ce club a bien l'intention de mener le bal d'ici la fin de la présente saison.

Les Braves de Valleyfield ne manquent pas de courage et aussi dans la troisième période alors que le club montréalais menait par 4 à 1, les hommes de Toe Blake se rallièrent et se montrèrent menaçants car au cours de ces vingt dernières minutes de jeu les Braves réussirent à compter deux buts mais les Royals veillaient au grain et ils empêchèrent les gars de Valleyfield d'égaler le compte. C'était la quatrième victoire consécutive des protégés de Pete Morin.

L'arbitre Bennett eut à sévir dans la dernière période et non seulement contre les joueurs mais il dut se garder contre les menaces d'un spectateur mécontent et il quitta la glace sans être molesté.

Alors qu'il restait moins de trois minutes à jouer dans la période finale Jack Irvine, du Valleyfield, s'en prit à Léo Douglas, joueur de centre du Royal. Bougie se jeta aussi dans la mêlée et échangea des coups avec Douglas et Bougie reçut une punition de dix minutes pour mauvaise conduite pendant que Douglas recevait une minuscule.

Lorsque la sirène annonça la fin de la joute les joueurs des deux clubs vinrent près d'en venir aux coups mais les officiels parvinrent à séparer les belligérants.

Burchell, qui remplaçait Lulu Denis, Moore, Masnick, Douglas Léger et Plante furent les étoiles du club vainqueur tandis que du côté des visiteurs ce furent Coriveau, Bougie, Bisailon, Kwong et Leclerc qui se mirent le plus en évidence.

Le Royal jouera sa prochaine partie au Forum, dimanche après-midi alors qu'il recevra la visite des Saguenéens de Chicoutimi. Valleyfield — Buts: Leclerc; défenses: C. Smelle, Ernst, Vitale.

Des lauriers et Irvine; avant: Coriveau, Bisailon, Bourgie, Joannette, T. Smelle, Kwong, Haworth, Cline et Larivee.

Royal — Buts: Plante; défenses: Harmon, Léger, Samis, Rousseau et Clune; avant: Douglas, Malone, Plamondon, Burchell, Frampton, Litzenberger, Desaulniers, Moore et Masnick.

Arbitres: Pean Bennett; juges des lignes: Jim Slater et Danny Daniels.

Première période
1-Valleyfield, Bougie 10.23
2-Royal, Douglas (Léger) 18.02
Punitions: Clune, T. Smelle, et Malone.

Deuxième période
3-Royal, Burchell 4.50
(Moore et Léger) 5.33
4-Royal, Burchell 14.04
(Clune et Burchell) 14.04
Punition: Frampton.

Troisième période
6-Valleyfield, Bisailon 6.15
7-Valleyfield, Bisailon 16.24
(Bougie, Coriveau) 16.24
Punitions: Bougie, Léger, Bougie (mauvaise conduite) Douglas (mineur) et Deslauriers.

Le club Galt bat le Royal

John Sleaver et Rich Collins ont compté chacun deux buts hier soir, alors que les Eperviers de Galt ont défait le Royal de Montréal, de l'Association de hockey junior amateur du Québec, au compte de 8 à 3 dans une joute interligue.

Le club de l'Association de hockey de l'Ontario a fait preuve de trop d'expérience pour le Royal, qui occupe la dernière position du circuit québécois. Galt est ex-aequo avec le Guelph en deuxième place de la ligue ontarienne. Il avait perdu la première partie du nouveau calendrier interprovincial contre le Canadien de Montréal, mardi dernier.

Tony Poeta, Ed Switzer, Frank Bounello et Jim McMurray ont réussi les autres buts des vainqueurs.

Kenny Naylor, Claude Beauré et Eddy Swartzack ont été les compteurs du Royal.

Le Galt a compté cinq buts dans la première période et deux dans chacune des deux autres périodes. Neuf punitions ont été décernées, dont cinq au club ontarien.

GALT — Buts, Binkley; défenses, Wilson et White; avant: McMurray, Collins et Sleaver; subs: Mantha, Mukler, Moore, Poeta, Lalonde, Warren, Kuwalchuck, Halstad, McDonald, Switzer et Bonello.

ROYAL — Buts, Broadbelt; défenses, Petty et Gagnon; avant: Swartzack, McCann et Vincent; subs: Harper, Watson, Crevier, Naylor, Beauré, Rousseau, Laforest, Landry, Emond et McGillivray.

Arbitres: M. Elford, Daniel et Hagerty.

Première période
1-Galt, Sleaver (Wilson) 0.51
2-Royal, Naylor 1.44
(Gagnon, Watson) 1.44
3-Galt, Poeta (Lalonde) 7.13
4-Royal, Beauré 9.10
(Watson, Emond) 9.10
5-Galt, Collins 15.16
(McMurray) 15.16
6-Galt, Switzer 17.10
(McDonald, Kowachuk) 17.10
7-Galt, Sleaver 18.36
(Halstad, Wharren) 18.36
Punitions: Wilson, Vincent et Harper.

Deuxième période
8-Galt, Collins 18.45
(McMurray, Sleaver) 18.45
Punition: Mukler.

Troisième période
9-Galt, Bonello 8.04
(Switzer, Kowachuk) 8.04
10-Galt, McMurray 11.12
(Collins, Wilson) 11.12
11-Royal, Sawtrzak 13.45
(Watson, Vincent) 13.45
Punitions: Sleaver, Crevier, Mantha, Wilson et Vincent.

Willie Hoppe au National

Le fameux joueur de billard Willie Hoppe donnera des exhibitions demain et dimanche à la Palestre Nationale.

Hoppe, qui a récemment pris sa retraite, est détenteur de plus de cinquante championnats et nul doute qu'une foule record assistera à ses exhibitions.

Ezzard Charles devrait gagner

New-York, 24. (P.A.) — Ezzard Charles est favori à 3 contre 1 pour triompher du rude Cesar Brion, d'Argentine, ce soir et pour rester en bons termes avec les nombreux membres du club: "Je veux Rocky Marciano".

Tout poids lourd pouvant se tenir sur ses deux jambes veut affronter le champion et Brion ne fait pas exception. S'il peut surprendre Charles au Madison Square Garden ce soir et le battre, Brion, qui est au 12e rang parmi les aspirants au titre, gagnera certainement plusieurs crans.

Le gaillard de l'Amérique du Sud parle de façon très éloquent mais les chances sont qu'il va recevoir une raclée durant dix rondes.

Charles, âgé de 31 ans et ex-champion, dit qu'il est un pugiliste transformé depuis qu'il a perdu le titre aux poings de Jersey Joe Walcott et une décision disputée contre Rex Layne.

"Je vais tenter de le mettre hors de combat", dit-il. "Je sais maintenant que la meilleure chose à faire est de passer le K.O. à votre adversaire".

Brion a 25 ans et pèse environ 196 livres. Il a gagné 39 combats, dont 18 par K.O., et en a perdu sept. Il n'a jamais été mis hors de combat et c'est là la principale pierre d'achoppement du "nouveau" Charles.

SHERBROOKE — Buts, Besset

Le club Sherbrooke a battu les Sénateurs d'Ottawa hier

Les équipiers d'Yvan Dugré ont triomphé de leurs rivaux par 6 à 3 pour monter seuls en troisième place de la ligue Senior

Sherbrooke, 24. (P.C.) — Le club de St-François de Sherbrooke s'est assuré seul la troisième position du classement de la ligue de hockey Senior du Québec hier soir en infligeant une défaite au compte de 6 à 3 aux Sénateurs d'Ottawa. Il s'agissait du premier échec cette saison du club de la capitale qui avait jusqu'ici annulé trois fois et remporté une victoire.

La joute marquait l'ouverture de la saison à l'arena de Sherbrooke et plus de 4,000 spectateurs ont vu la ligne d'attaque Locas-Campeau-Pépin briller à l'offensive en réunissant trois buts, dont deux par Jacques Locas.

Léo Gravelle a été facilement le meilleur pour les Sénateurs, comptant à lui seul leurs trois buts. Les gardiens de buts Roger Bessette, des vainqueurs, et Ray Fredericks, des Sénateurs, ont respectivement eu 23 et 32 lancers.

OTTAWA — Buts, Fredericks; défenses, Grigg, Guidolin, Robertson et Arundel; avant: Laufman, Hurst, Leclair, Robinson, Gravelle, Johnson, Riopelle, Gesebrecht, Dagenais et Kuntz.

SHERBROOKE — Buts, Besset

Le club de l'Association de hockey de l'Ontario a fait preuve de trop d'expérience pour le Royal, qui occupe la dernière position du circuit québécois. Galt est ex-aequo avec le Guelph en deuxième place de la ligue ontarienne. Il avait perdu la première partie du nouveau calendrier interprovincial contre le Canadien de Montréal, mardi dernier.

Tony Poeta, Ed Switzer, Frank Bounello et Jim McMurray ont réussi les autres buts des vainqueurs.

Kenny Naylor, Claude Beauré et Eddy Swartzack ont été les compteurs du Royal.

Le Galt a compté cinq buts dans la première période et deux dans chacune des deux autres périodes. Neuf punitions ont été décernées, dont cinq au club ontarien.

GALT — Buts, Binkley; défenses, Wilson et White; avant: McMurray, Collins et Sleaver; subs: Mantha, Mukler, Moore, Poeta, Lalonde, Warren, Kuwalchuck, Halstad, McDonald, Switzer et Bonello.

ROYAL — Buts, Broadbelt; défenses, Petty et Gagnon; avant: Swartzack, McCann et Vincent; subs: Harper, Watson, Crevier, Naylor, Beauré, Rousseau, Laforest, Landry, Emond et McGillivray.

Arbitres: M. Elford, Daniel et Hagerty.

Première période
1-Galt, Sleaver (Wilson) 0.51
2-Royal, Naylor 1.44
(Gagnon, Watson) 1.44
3-Galt, Poeta (Lalonde) 7.13
4-Royal, Beauré 9.10
(Watson, Emond) 9.10
5-Galt, Collins 15.16
(McMurray) 15.16
6-Galt, Switzer 17.10
(McDonald, Kowachuk) 17.10
7-Galt, Sleaver 18.36
(Halstad, Wharren) 18.36
Punitions: Wilson, Vincent et Harper.

Deuxième période
8-Galt, Collins 18.45
(McMurray, Sleaver) 18.45
Punition: Mukler.

Troisième période
9-Galt, Bonello 8.04
(Switzer, Kowachuk) 8.04
10-Galt, McMurray 11.12
(Collins, Wilson) 11.12
11-Royal, Sawtrzak 13.45
(Watson, Vincent) 13.45
Punitions: Sleaver, Crevier, Mantha, Wilson et Vincent.

Willie Hoppe au National

Le fameux joueur de billard Willie Hoppe donnera des exhibitions demain et dimanche à la Palestre Nationale.

Hoppe, qui a récemment pris sa retraite, est détenteur de plus de cinquante championnats et nul doute qu'une foule record assistera à ses exhibitions.

Hoppe arrivera à Montréal cet après-midi. Il entreprend présentement une tournée à travers les États-Unis et le Canada. Ce vétéran du billard a commencé à être fameux à l'âge de seulement 10 ans alors qu'il réussissait à vaincre les meilleurs joueurs américains.

Cinquième course — 1. Doctor Brooke, A. Beaudoin, 20.50 14.60; 2. Just Scottie, L. Pelletier, 5.20. Temps: 2.13. — Ont aussi couru: Peter Star, Victory Hy, Sporty Lee, Harbor Light, McSilk, All Ex-pense.

Sixième course — 1. Leon Baker, S. Craig, 9.40 3.80; 2. Tony St-Charles, L. Pelletier, 4.10. Temps: 2.10. — Ont aussi couru: Postage Stamp, Little Dipper, Major Hal Bond, Royal Pointer, Allan Scott, Miss Rosa B.

Le club Sherbrooke a battu les Sénateurs d'Ottawa hier

Les équipiers d'Yvan Dugré ont triomphé de leurs rivaux par 6 à 3 pour monter seuls en troisième place de la ligue Senior

Sherbrooke, 24. (P.C.) — Le club de St-François de Sherbrooke s'est

